



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

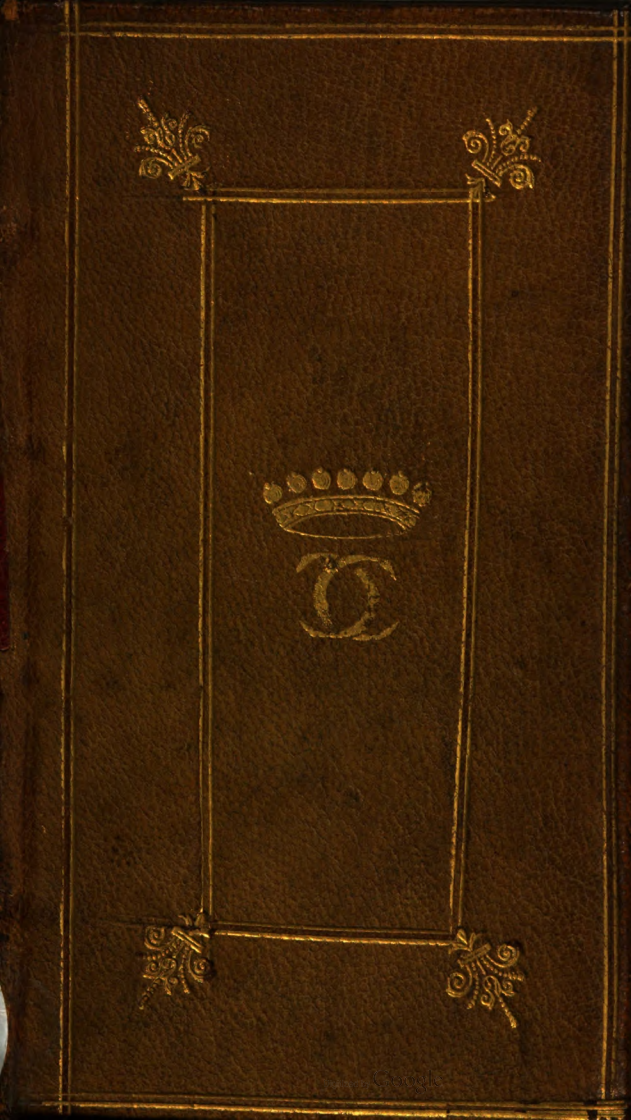
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Ex libris Bibliothecæ quam Illustrissimus
Archiepiscopus & Præfex Lugdunensis
Camillus de Neuville Collegio S. S.
Trinitatis Patrum Societatis J E S U
Testamenti tabulis attribuit anno 1693.

807156

MERCURE GALANT

DEDIE' A MONSIEUR LE DAUPHIN

LE DAUPHIN

DECEMBRE



A LYON,

Chez THOMAS AMAULRY,
rue Merciere, au Mercure Galant.

M. DC. LXXXIII.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

Avis pour placer les Figures.

LA Figure où est le Grelot & l'Hebreu , doit regarder la page 52.

L'Air qui commence par *Beau Jardin , beau Ruisseau* , doit regarder la page 106.

Le Portrait du Roy de Pologne doit regarder la page 180.

A V I S
DV LIBRAIRE
- A V L E C T E V R .

 N sait que la Relation du
Siege de Vienne , que vous
a donnée l'Auteur du Mer-
cure , a esté critiquée par un libelle
de dix pages , qui porte pour titre :
Remarques sur le Livre intitulé,
Relation veritable du Siege de
Vienne, &c. Je n'ay rien à dire sur
cette Critique. Celuy qu'elle attaque
est fort en état de se deffendre, & il
le fait même dans ce Mercure d'une
maniere , qui plaira sans doute aux
honnêtes gens , & qui pourra peut-
être ôter l'envie au petit Auteur des

Remarques de s'ériger à l'avenir
en Censeur. Je n'ay seulement qu'à
l'avertir que le mot de véritable,
qu'il a mis de si méchante humeur,
a été ajouté par mes soins dans le
titre de la Relation, & qu'il y avoit
simplement dans les exemplaires de
Paris; Relation du Siege de Vien-
ne. J'avois inseré ce mot, pour di-
stinguer cette Relation de celles que
les Etrangers ont affecté de répandre
icy, & dans lesquelles ils n'avoient
pas même eu soin de ménager la
vray-semblance; certain d'ailleurs
que j'étois que la Relation faite
par l'Auteur du Mercure, seroit &
plus judicieuse, & plus sincere. Enfin
cette distinction ne m'auroit point ce-
pendant paru nécessaire, si je n'eusse
pas fait de cette Relation un Volu-
me à part, & une piece séparée du
Mercure: Voila sincerement la chose
comme elle est. Et on déclare que l'on

n'y a point entendu autre finesse.
C'est pourquoy l'Auteur du Mercure,
qui ignore cette addition assure
page 262. que ce mot de véritable
ne se trouvera que dans la Criti-
que. L'avoue que je ne m'étois point
figuré, qu'une minucie dût être si
fort relevée, jusqu'à en faire une
grosse querelle à l'Auteur du Mercu-
re, ny qu'il y eût des esprits assez re-
manants, pour se mettre si facilement
en campagne : Au reste si le chagrin
du faiseur de Remarques luy fait
toujours voir le mot de véritable,
comme un cas irremissible, & sur
quoy il n'y a pas d'apparence d'avoir
jamais sa grace ; on le supplie de
ne se gendarmer que contre le cou-
pable, & de ne point imputer à
l'Auteur du Mercure, les fautes de
son Libraire.

L'on s'est trompé dans le prix
des Elemens de Geometrie ; on a

mis 5. liv. & c'est 6. liv. Quand le temps sera finy de l'argent que l'on aura envoyé pour les Mercurés, l'on aura soin d'en faire tenir d'autre, & l'on envoira le tout fidelement. Le Catalogue general depuis 1678. jusqu'à present, ne sera que dans le Mercure de Janvier. Ceux qui enverront des pieces pour les Mercurés, affranchiront les ports de Lettres; de même que ceux qui voudront les Mercurés où il n'y a pas de Libraires qui les vendent, enverront trois, six mois ou une année d'avance, & l'on leur enverra tres exactement par où ils ordonneront.

LIVRES NOUVEAUX DU
Mois de Decembre 1683.

LEs Memoires de Monsieur de la Croix. Secrétaire de l'Am-

bassade de monsieur de Noinrel,
indouze deux volumes, 3. l.

L'Histoire de Charles IX. de
monsieur de Varillas, en trois vo-
lumes indouze, 3. l. 10. s.

Les Elemens de Geometrie de
messieurs du Port Royal, nouvelle
Edition, inquarto, 6. l.

Oraison Funebre de la Reine,
par monsieur de ***, inquarto,
15. sols.

Almanach de Milan, indouze,
20. sols.

Almanach de Liege, inseize,
15. s.

La Connoissance des temps ou
Calendrier & Ephemerides du
lever ou du coucher du Soleil de
l'une des autres Planettes, in-
douze, 20. s.

Les Decorations Funebres du
Pere menestrier, inoctavo, 2. l.

La Chimie de Duncan, inoctavo,
2. livres.

ã 4.

Dialogue de la Sante , indouze,
30. sols.

Anatomie de Bourdon, indouze,
30. sols.

Anatomie de malphigius , in-
douze, 30. f.

Hippocrate de la Circulation
du Sang, indouze, 20. f.

medecine pretenduë , indouze,
20. sols.

*On fera une bonne composition à
ceux qui prendront les cens onze vo-
lumes du Mercure Gallant , ou la
plus grande partie. Quand aux
nouveaux , c'est sans rien rabatre
20. sols chaque volume, il est inutile
de les demander à meilleur marché.*





TABLE DES MATIERES contenuës dans ce Volume.

P <i>Rélude ,</i>	1
<i>Sonnet pour le Roy ,</i>	2
<i>Madrigal sur la Prise de Courtray ,</i>	
<i>& de Dixmude ,</i>	4
<i>Autres sur la Mort de Monsieur</i> <i>L' Amiral.</i>	5
<i>Lieutenance au Gouvernement ge-</i> <i>neral des Isles Françoises de l'A-</i> <i>merique , donnée à Monsieur le</i> <i>Chevalier de Saint Laurens ,</i>	7
<i>Extrait du Journal d'un Voyage fait</i> <i>aux Indes Orientales ,</i>	9
<i>Sonnets sur diverses Matieres ,</i>	25
<i>Histoire ,</i>	29
<i>L'Avanture de Fauconnier ,</i>	56
<i>Clemence du Roy à l'égard des Re-</i> <i>ligionnaires ,</i>	55
<i>Galanterie .</i>	78

T A B L E

Entrée du Gouverneur de Nemours ,

85

*Lettre à Monsieur Crochart , sur
ce qu'il a écrit contre les Astro-
gues ,*

91

*Etats de la Province de Foix , té-
nus par Monsieur le Marquis de
Mirepoix.*

97

Caprice ,

107

*Attaque d'un Fort, par la jeune Na-
blesse de l'Académie de Bernar-
dy ,*

111

*Reception de Monsieur Dancour à
l'Académie Française ,*

120

*Description de tout ce qui s'est passé
à la Pompe Funebre de Monsieur
le Comte de Vermandois ,*

131

*Monsieur de Louvoys est reçu Pro-
tecteur de l'Académie de Beintu-
re & de Sculpture ,*

147

*Remarques sur les Avantages que
ces deux Arts ont eus de tous
temps dans les Etats les plus*

T A B L E.

florissans, & les mieux policez,
160

Serment de la Charge de Sur-Intendant des Bâtimens, prêté par Monsieur de Louvois à la Chambre des Comptes, 78

Charge d'Intendant des Bâtimens, donnée par le Roy, 179

Réponse à la Critique de la Relation du Siege de Vienne, 181

Monsieur du Quesne - Monros est nommé Capitaine de Vaisseau,
208

Accouchement extraordinaire, ibid.

Enigme, 211

Autre Enigme, 213

Service fait pour la Reyne aux Carmelites de la rue du Bouloir, 215

Mort de Madame d'Urfé, 217

Pardon accordé au Duc de Monmouth par le Roy d'Angleterre,
218

Impression de la Comedie d'Arlequin

T A B L E.

<i>Procureur,</i>	220
<i>Mort de M. le Comte de Tavanès,</i>	
223	
<i>Mort de Madame Tubenſ,</i>	224
<i>Mort de M. Boilcau,</i>	ibid.
<i>La Pucelle d'Orleans,</i>	225
<i>Tout ce qui s'eſt paſſé à la Naïſſance de Monſeigneur le Duc d'Anjou,</i>	
227.	
<i>Réjoüiſſances faites pour la Naïſ- ſance de Monſeigneur le Duc Duc d'Anjou,</i>	239
<i>Madrigaux ſur cette Naïſſance,</i>	240
<i>Reception faite par l'Empereur à M. l'Eleſteur de Baviere,</i>	242
<i>Affaires de la Guerre,</i>	244

Fin de la Table.

EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, donné à Chaville le 18. Juillet 1683. Signé, Par le Roy en son Conseil, JUNQUIERES. Il est permis à I. D. Ecuyer, Sieur de Vizé, de faire imprimer tous les Mois un Livre intitulé MERCURE GALANT, contenant plusieurs Pieces, Relations, Histoires, Aventures, & autres Ouvrages historiques, curieux & galans, pour la satisfaction de nôtre cher & tres-amé Fils LE DAUPHIN; pendant le temps & espace de dix années, à compter du jour que chacun desdits Volumes sera achevé d'imprimer pour la premiere fois : Comme aussi défenses sont faites à tous Libraires, Imprimeurs, Graveurs & autres, d'imprimer, graver & débiter ledit Livre sans le consentement de l'Exposant, ny d'en extraire aucune Piece, ny Planches servant à l'ornement dudit Livre, mesme d'en vendre séparément, & de donner à lire ledit Livre; le tout à peine de six mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, & confiscation des Exemplaires contrefaits; ainsi que plus au long il est porté audit Privilege.

*Registré sur le Livre de la Communauté
le 14. Septembre 1683.*

Signé A N E O R, Syndic.

Et ledit Sieur I. D. Ecuyer , Sieur de
Vizé , a cedé & transporté son droit de
Privilege à Thomas Amaulry , Libraire de
Lyon , pour en jouir suivant l'accord fait
entr'eux.

*Achevé d'imprimer pour la premiere fois
le 18. Novembre 1683.*





MERCURE GALANT

DECEMBRE 1683.



E croy , Madame, qu'il est peu de Lieux où l'on n'ait souvent des conversations pareilles à celle dont vous me parlez Dans le haut degré de gloire où le Roy est parvenu , il est difficile qu'il ne fasse l'entretien , comme l'admiration de toute la Terre. On trouve de longs sujets de loüanges dans toutes ses Actions , &
Decembre 1683. A

2 . M E R C U R E

cette matiere est inépuisable pour
qui entreprend de la traiter. Vous
qui aimez qu'on dise beaucoup
en peu de paroles , vous approu-
verez sans-doute le Sonnet par
où je commence cette Lettre. Il
peint assés bien ce grand Monar-
que , si pourtant il est possible de
représenter des traits qui passent
tout ce que l'imagination la plus
vive est capable de concevoir.

P O U R L E R O Y.

S O N N E T.

Soutenir sans orgueil l'éclat du
Diadème ,
Voir couler dans son Sang l'auguste
Sang des Dieux ,
Unir à la Valeur une sagesse ex-
trême ,
Vaincre ses passions , surpasser ses
Ayeux ;



*Rendre soumise aux Loix la Dignité
suprême ,
Protéger les Autels, attendre tout des
Cieux ,
Mépriser les Flateurs , se connoître
soy-mesme ,
Fixer par sa vertu le sort capri-
cieux ;*



*Ménager les Vaincus , retenir sa
victoire ,
Renoncer à ses droits, donner tout à
la gloire ,
Et s'immortaliser par des Faits
inoüïs ?*



*Quel Modele avons-nous d'une si
belle vie ?
Demandez à l'Europe , à l'Afrique ,
à l'Asie ;
L'Univers étonné , répondra , c'est
LOUIS.*

Ce Sonnet est de Monsieur le
Baron des Costures; & les Vers
qui suivent sont de Monsieur
Diéreville du Pontlevesque.

SUR LA PRISE
DE COURTRAY,
ET DE DIXMUDE.

Vous gagnez bien, fiers! Enne-
mis,

A résister au Grand LOUIS.

Pour des Chasteaux, il prend des
Villes.

Dans le mestier de Mars vous n'êtes
plus habiles.

Vous devez, pour jouir d'un paisible
repos,

Accorder tout à ce Héros.

Contre un si grand Vainqueur on
tâche à se défendre,

Mais à la fin il faut se rendre.

GALANT. 5

*Je vous ay bien dit que son Bras
Vous feroit encor du fracas,
Quand son coup impréveu nous
aterra des larmes.*

*Croyez-moy, mettez bas les armes,
Ou bien craignez tout aujourd'huy
D'un Roy qui voit Thémis & Bellone
pour luy.*

Voicy d'autres vers du mesme
Auteur, sur la mort de Mon-
sieur le Comte de Vermandois.
Le Madrigal qui les suit, est de
Monsieur Pellerin de Breto.

AUX NEREYDES,

Sur la mort de Monsieur le
Grand Admiral.

PLeurez, pleurez, Nymphes
dans Eaux,
Une trop grande ardeur de vivre sur
la Terre.

6. MERCURE

Vous a ravy vostre Héros.

*Vous ne le verrez point triompher
sur les Flots ;*

*Ce Héros destiné pour y faire la
guerre ,*

*En attendant qu'il pust y porter son
Tonnerre ,*

N'a jamais pû vivre en repos.

Pour s'essayer dans son jeune âge ,

*Il est allé chercher autre-part les
hazards ;*

*Contre l'Ibère altier exerçant son
courage ,*

*On l'a veu de Courtray renverser
les Ramparts.*

*Ce noble coup d'essay l'a tout couvert
de gloire ;*

Mais hélas ! après sa victoire ,

*Pour avoir trop couru sur les pas des
Césars ,*

*Il est mort au sortir des fatigues de
Mars.*

SUR LE MESME SUJET.

MADRIGAL.

NE peignez plus la Mort pâle,
 lugubre, noire,
 La traîtresse a chez elle un éclat
 sans pareil.

Depuis huit jours, hélas ! pourrez-
 vous bien le croire,
 Elle nous a ravi le cher Fils du
 Soleil.

Sa Majesté accorda il y a un
 mois, ou deux, à Monsieur le
 Chevalier de S. Laurens, la
 Charge de Lieutenant pour le
 Roy au Gouvernement Général
 des Isles Françoises de l'Améri-
 que. Ce Chevalier à le Gouver-
 nement de l'Isle de S. Christophle
 depuis l'année 1666. qu'il batit

8 M E R C U R E

les Ennemis de Sa Majesté , & les chassa de cette Isle , dont ils occupoient la moitié. Il les repoussa encore , & les batit dans l'Attaque qu'ils entreprirent en 1667. contre le François en la mesme Isle , avec quatre mille Hommes , les empescha d'y descendre, leur tua neuf cens Hommes , & fit six cens Prisonniers. Monsieur le Comte de Blénac, Grand Senéchal de Xaintonge, Gouverneur en chef , & Lieutenant General pour le Roy de toutes les Isles , ayant eu son congé pour faire un voyage en France, Monsieur le Chevalier de S. Laurens obtint une Commission en date du premier de May 1682. pour commander en son absence dās toutes les Isles de l'Amérique; & comme Monsieur le Comte de Blénac retourne en son Gouver-

nement, Sa Majesté voulant marquer à monsieur de S. Laurens combien Elle est satisfaite de ses services, luy a accordé la Lieutenance de Roy au Gouvernement des Isles de l'Amerique, & luy conserve toujours le Gouvernement de S. Christophle. Il est Chevalier de Malte, de la Maison de Roux, l'une des plus anciennes de Provence. Il s'est distingué en plusieurs Emplois, ayant servy vingt années en France dans l'Infanterie, Capitaine au Régiment de Turenne, & auparavant Officier de Cavalerie. Il y a vingt autres années qu'il sert en Amérique, où il a esté Colonel d'Infanterie, & Maréchal de Bataille des Armées du Roy.

J'ay leu le Journal d'un Voyage fait aux Indes l'année dernière, sur le Navire *l'Heureuse*, apparten-

nant à la Compagnie des Indes Orientales de France. Je ne vous parleray point des divers périls que ceux qui s'y estoient embarquez ont couru de faire naufrage, en traversant de si vastes Mers, & d'estre pris par les Corsaires Malabares, qui les attaquèrent vers le Cap S. Jean, qui est entre Bassain & Daman. Je vous diray seulement qu'estant party du Port-Louis le 16. Mars 1682. ils arriverent le premier de Septembre devant l'Isle d'Omoïan, où ils se rafraîchirent dix ou douze jours. Cette Isle, à ce qu'ils rapportent, est fort pleine de Montagnes, mais la terre y paroist très-bonne. Elle est cultivée par des Noirs, qui y plantent des Arbres de Coco, & des Cannes de Sucre, qui y croissent d'une beauté qui surpasse toutes celles

que l'on voit ailleurs. Ils y sement quelque peu de Ris, du Mil, de petits Pois qu'on appelle des petits Pois de sept ans en terre, d'autres Légumes, & y élèvent quantité de Vaches, Bœufs, Cabrits & Poules. On y voit un grand nombre d'Orangers, Citronniers, Bamaniers, Anances, & Pruniers, dont le fruit est gros, & à peu près de la couleur de nos prunes de Damas violet. Ce Fruit est rempli de petits pépins, comme du mil. Il y a un prix fait pour les Bœufs, Cabrits & Poules, quand on les paye en argent, savoir : les grands Bœufs, à deux Paragues ou deux Ecus, les petits, une Parague, les Cabrits, la moitié d'une Parague, auquel prix on donne aussi dix ou douze Poules ; mais quand on les achète en troc de marchandises, com-

me Corail, Cornalines, Agates, & Toiles, on a bien meilleur marché. Cette Isle est possédée par des Arabes, qui y vivent sous l'autorité d'un d'entre eux qu'ils traitent de Roy, & qui demeure à un grand Bourg peuplé de quatre ou cinq cens Familles de même Nation, à quatre ou cinq cens lieues de la Rade dans les Terres. Assez pres de cette Rade, il y a un Village habité par des Arabes, & des Noirs, parmy lesquels est un Gouverneur de la Contrée aussi Arabe. On tient qu'il n'y a pas plus de sept ou huit cens Familles en sous l'Isle; mais les Noirs y sont en bien plus grand nombre, quoy que Sujets des Arabes. Ces Arabes ont quelques Barques mal bâties, avec lesquelles ils navigent le long de la Coste de l'Ouest de

Madagascar, où est leur principal commerce de Noirs, qu'ils achètent pour les mener vendre à Para, à Moca, & autres lieux de la Mer Rouge. On demanda à l'un d'eux, qui estoit comme l'Agent du Gouverneur, s'il y avoit de beaux Ports à cette Coste de l'Ouest de Madagascar. Il répondit qu'ouy, & faisoit beaucoup d'estat entre autres, de la Baye de Mazelages. Il dit qu'il y avoit là auprès une tres-grande quantité de fort beau Bois, le plus droit qu'on puisse voir, tres-propre à faire des Masts, & à bastir des Navires, & qu'en ne pouvoit trouver un meilleur Pais pour l'abondance de toutes choses; Bis, Légumes, Bœufs, Cabris, Moutons, Volailles, & Fruits de toutes especes.

Après qu'on eut pris les Ra-

frâchiffemens nécessaires dans cette Isle, on continua la route de Surate, où l'on mouilla à une lieuë de la grande Rade le dernier d'Octobre. Voisy ce qu'on y apprit. Un Marchand, Chef du Comptoir, que la Compagnie avoit à Bantam en l'Isle de Java, arriva à Surate le 14 Novembre, sur un Vaisseau nommé *le Retourne*, appartenant à la Compagnie d'Angleterre, sur lequel il s'estoit embarqué à Batavia dès le 2. de Septembre. Il confirma la nouvelle qui estoit déjà venue de la prise de Bantam par les Hollandois, que le jeune Prince de Bantam, soulevé contre son Pere, avoit appelé à son secours, ne croyant pas son Party assez fort pour luy résister. Comme depuis fort long-temps ils avoient envie de s'assurer le

grand Commerce, qui se fait de toutes parts en ce Port-là, particulièrement de Poivre, dont se fournissoient abondamment, non seulement les Compagnies Françoise, & Angloise, mais aussi plusieurs autres Nations tant de l'Europe que des Indes, ils ne laisserent pas échaper cette occasion de venir à bout de leurs desseins. Ainsi ils envoyèrent au jeune Prince quatre ou 500. Hommes, commandez par le Sieur S. Martin François, qui se saisirent de la Ville, & de la Forteresse, dans laquelle s'enferma ce Prince, avec les principaux de ceux qui avoient pris son party, & quelques Troupes d'avant, ce qui montoit à plus de quinze cens Personnes, en comptant les Femmes du Prince, & de nos ses Gens. On sceut que le Roy

qui tenoit la Campagne , avec huit ou dix mille Hommes , cau-
soit de grandes incommoditez
dans la Place , où il ne pouvoit
entrer aucuns vivres , non pas
mesme de l'eau à boire , que ce
qui leur pouvoit estre apporté
de Batavia par Mer ; & qu'aussi-
tost que les Hollandois avoient
esté maistres de Bantam , ils
avoient obligé tous les Officiers
des Compagnies Françoise , An-
gloise , & Danoise , de se retirer
à Batavia , en attendant des com-
moditez de passer ailleurs. Ce
Marchand ajouta qu'en la tra-
verse de Batavia à Surate , il
avoit rencontré un Vaisseau
Hollandois party en May d'Eu-
rope , pour Batavia , que sur ce
Vaisseau estoit une bonne partie
de l'Equipage d'un Navire An-
glois , qui avoit péri entre le Cap ,

de Bonne-Espérance, & la Baye de Saldeigne, que le Navire & tous les Effets estoient demeurez, & qu'il y avoit entre autres vingt-huit Caïssons, dans chacun desquels estoient quatre-mille Ecus, destinez pour Madrapatan à la Coste de Coromandel, & qu'il avoit eu nouvelle que les Anglois, qui s'estoient établis en une petite Isle de la Chine appelée Amoy, en avoient esté chassés avec perte de tous leurs Effets, par les Tartares, qui depuis quelque temps se sont rendus maîtres de ce grand & puissant Royaume, apres avoir forcé cette fameuse Muraille qui fait la séparation entre la Tartarie & la Chine; que les Anglois avoient aussi esté chassés d'un Comptoir qu'ils avoient à Janby en Isle de Sumatra, avec une

pareille perte de tous leurs Effets; qu'un petit Navire appelle *l'Éléphant*, que des Particuliers Anglois de Surate avoient fretté pour envoyer à Bantam pour leur compte, étant arrivé en cette Place-là, dans le temps que les Hollandois s'en estoient saisis, n'avoient pû obtenir la permission d'y faire aucunes affaires, & qu'enfin ils avoient esté contraints d'en sortir pour aller à Batavia; que Monsieur l'Evesque d'Argoly Cordelier, & quatre Religieux du mesme Ordre, habillez en Marchands, s'estoient embarquez sur ce Vaisseau pour Bantam, où ils espéroient trouver un Passage pour la Chine, qui est le lieu où ils vont en Mission; que le Vaisseau s'estoit perdu au retour sur une petite Isle, entre Bantam & Batavia, où ce

Prélat, les quatre Religieux, & tout l'Equipage, s'estoient retirez, apres s'estre sauvez du naufrage, & que le General leur avoit promis de les faire passer de là à Macao, sur un des Navires de la Compagnie de Hollande. On apprit encore par la mesme voye, que les Hollandois faisoient courir le bruit à Batavia, qu'ils y attendoient seize Navires d'Europe, avec trois ou quatre mille Hommes de guerre; pour renforcer les Garnisons de leurs Places, & l'Armée qu'ils ont sur pied contre le Roy de Bantam, qui continueroùjours à faire la guerre, pour tâcher de recouvrer cette Place. Un autre petit Navire, party de Batavia deux mois apres celuy sur lequel avoit passé le Marchand dont je viens de vous parler, rapporta au commen-

cement de Janvier 1683. que les Hollandois estoient fort incommodéz dahs Bantam que le Roy leur Ennemy qui tenoit la Campagne, tenoit aussi la Mer avec plusieurs Barques en guerre, qui en avoient pris dix ou douze que les Hollandois avoient armées à Bantam, pour faciliter le passage de leurs Vivres en cette Place, & tuer tous ceux qu'ils y avoient rencontréz, chose qu'il n'y pouvoit plus rien entrer que ce que les Hollandois y apporment sur leurs Navires de haut bord; qu'ainsi ils souffroient beaucoup de miseres; que le Roy s'estoit fortifié entre Bantam, & Batavia, en un Poste avantageux, par le moyen duquel il empeschoit le passages aux Troupes que les Hollandois pourroient envoyer à Bantam, & qu'il y avoit peu d'ap-

parenté qu'ils peussent long-temps garder cette Place-là.

Le troisième Fils du mogul s'estant aussi soulevé contre son Pere, s'est retiré auprès d'un Prince nommé Samagy, Fils & Successeur de ce fameux Sivagy, qui a tant fait de Conquestes dans l'Indoustan. Cette révolte a obligé le Mogol de lever de puissantes Armées y tant par mer que par Terre, pour faire la guerre à Samagy. L'Armée Navale consiste en cinq ou six Navires de haut bord, & environ cent Galliottes, sur lesquelles on tient qu'il y a douze à quatorze mille Hommes de guerre, sans y comprendre les Gens de mer, & la Chionne, & celle de Terre, en trente ou trente-cinq mille Chevaux. Vers le 15 de Decembre dernier, il y avoit déjà trois semaines que

ces Galliores estoient parties, sans qu'on en eust eu aucunes nouvelles. Le Mogol estoit à Aurengabate, Ville du royaume de Guburate, tirant vers les Etats de Samagy, avec son Armée de Terre, qui n'avoit encore rien entrepris. On estoit persuadé que toute ce grand appareil se réduiroit à brûler quelques Villages, & à desoler les lieux qui devoient servir de passage aux Troupes. Samagy y avoit déjà fait brûler tous les Fourages. Le bruit s'estoit répandu que le Mogol avoit fait mourir ce Prince par Art magique, ainsi que la meilleure partie des Grands de sa propre Cour, qu'il soupçonnoit d'avoir des intelligences avec son Fils, mais il n'a point esté confirmé. On prétendoit qu'il s'estoit servy en cela

de ses moulas, ou Prestre de la Loy, qu'il tient ordinairement auprès de luy au nombre de 160. ou 180. qui font leur magie en brûlant du Poivre. On eut nouvelle à Surate le 4. Janvier, que la guerre du mogul avec Samagy, continuant à causer de grands desordres, ils pilloient entièrement les lieux par où ils passaient; que Samagy ayant rencontré une Caravane de sept cens Bœufs, chargés de diverses marchandises pour Surate, l'avoit enlevée, ce qui interrompoit fort le commerce; que les Armées Navales de ces Princes s'estant rencontrées une fois, le mogul avoit perdu six ou sept Gallions, ou prises ou coulées à fond; que l'Armée de ce dernier, ayant mouillé devant l'Isle de Bombay, & plusieurs de cette Armée, &

entr'autres les deux Généraux estant descendus à terre, il estoit survenu du bruit entre eux ; que chacun prenant le party de son Général, il y avoit eu beaucoup de monde tué de part & d'autre ; & que les Anglois craignant que ce fust quelque stratageme des deux Généraux pour se saisir de leur Forteresse, les obligerent par quelques coups de Canon, à rentrer dans leurs Vaisseaux. Voila, Madame, toutes les Nouvelles que j'ay pû tirer du Journal de ce Voyage.

Il m'estoit resté quelques Sonnets, sur les Mots qui ont esté proposez dans quelques unes de mes Lettres. Je vous les envoie. Les deux premiers sont de Monsieur Magnin, Conseiller au Présidial de Mâcon. Apres les pensées que tous ces Mots ont fait

fait naître, on voudroit sçavoir
ce qu'on pourroit dire sur la
Nuit.

SUR L'ARC EN CIEL.

Foibles Spéculateurs des Causes
naturelles,
Philosophes oisifs, raisonnez jour &
nuit
Pour sçavoir si l'Iris a des couleurs
réelles,
Ou si l'illusion de nos sens, nous
séduit.



Je ne veux point entrer dans ces
vaines querelles,
Ma paisible retraite en aime peu le
bruit;
Mais en vous contemplant, couleurs
vives & belles,
Je vois dans mon Héros, l'Astre qui
vous produit.

Décembre 1683,

B



*Le Soleil, dis-ie alors, en roulant sur
nos testes ,
Tantost forme l'Iris , & tantost des
Tempestes ;
C'est luy qui fait le trouble, & le repos
des Airs.*



*Arbitre de la Paix , Arbitre de la
Guerre ,
Ainsi le grand LOUIS , par mille
soins divers ,
Met le trouble ou le calme , à son
gré , sur la Terre.*

SUR LE PAON.

*Q*uand l'Oiseau de Junon, fier de
son beau plumage ,
En étale au Soleil les ornemens di-
vers ,
Qu'il semble avecque luy , par cent
Miroirs ouverts ,
Disputer au brillant la gloire & l'a-
vantage ;



Je dis en le voyant , dans ce grave
équipage ,
Tel est du vain orgueil , le sentiment
pervers ,
Ce qu'on a de meilleur , on le met de
travers ,
On en fait rarement un raisonnable
usage.



Les moindres Souverains , d'un vain
titre ébloüis ,
Voudroient se mesurer avec le grand
LOUIS ,
Mais qu'ils sont éloignez de ce degré
suprême !



Car enfin s'enrager d'un sentiment
pareil ,
N'est-ce pas comparer , par une auda-
ce extrême ,
Le plumage du Paon aux rayons du
Soleil ?

SUR LE SOLEIL.

Repandre l'abondance, & la
fertilité,

Visiter avec soin l'un & l'autre Hé-
misphère ;

Dans le cours glorieux d'une belle
Carrière

Produire des trésors à nostre pau-
vreté ;



Soulager les Mortels dans leur ne-
cessité,

Estre de ses Sujets & le Prince, &
le Pere,

N'est-ce pas imiter l'Astre qui nous
éclaire ?

N'est-ce pas approcher de la Divi-
nité ?



C'est ainsi que LOUIS par sa douce
influence,

*Cimente incessamment le bonheur de
la France ,*

*Et du bruit de son nom, remplit tout
l'Univers.*

*Qu'il vive, ce grand Roy, dans une
Paix profonde ,*

*Et que donnant des Loix à cent Peu-
ples divers ,*

*Son Regne fortuné dure autant que
le Monde.*

I. D. G. D. N.

L'amour n'est point à couvert
de la destinée , & les change-
mens qui arrivent tous les jours
dans les liaisons les mieux éta-
blies , font assez connoître que
les mouvemens de nostre cœur
ne sont pas fixez par le premier
choix que nous faisons. Un cer-
tain je ne sçay-quoy qui nous
entraîne en depit de nous , nous
détermine à estre inconstans ; &

B 3

quand mille exemples ne serviroient pas à justifier ce que je dis, l'Avanture dont je vay vous faire part en feroit la preuve. Une Demoiselle fort bien faite, estimable par sa beauté, & plus encore par son esprit, qu'elle avoit vif & tres-pénétrant, estant venue depuis peu de mois prendre soin de quelques affaires, dans une petite Ville peu éloignée de Paris, y fut connue en fort peu de tems de tout ce qu'elle y trouva de Personnes de naissance. Son Pere & sa Mere qui estoient de qualité, mais qui avoient peu de Bien, luy connoissant du talent pour venir à bout de mille chicanes qui leur estoient faites, & par lesquelles on tâchoit de renverser leurs prétentions, quoy que justement fondées; s'estoient reposez sur elle de la conserva-

tion de leurs intérêts , & elle s'appliquoit à les maintenir avec tant d'exactitude & de conduite , qu'elle eut bien-tost dé-meslé les difficultez qui empêchoient qu'on ne luy rendist justice. Son habilité fit bruit , & tout le monde marquant de l'empressement pour la servir auprès de ses Juges , un jeune Gentilhomme , maître de son Bien , & des plus riches de tout le País , n'épargna ny son crédit , ny ses soins , pour luy faire voir combien il prenoit de part à ses avantages. La Belle reçut agreablement le secours qu'il luy donna , & comme dans le besoin qu'elle avoit de luy , les visites assiduës luy estoient permises , insensiblement le Cavalier prit pour elle un attachement plus fort qu'il ne l'avoit crû. Il connut bien que

ce qu'on luy donneroit en la mariant , n'approcheroit pas de ce qu'il pouvoit prétendre ; mais l'amour commençant à l'ébloüir , il considéra que les grands Biens qu'il avoit , luy attireroient beaucoup d'affaires , & dans cette veüe , il crut qu'il luy seroit plus avantageux d'avoir une Femme qui y mettroit ordre , que d'épouser une Fille , qui luy apportant une dotte considérable , ne se mesleroit de rien , & n'auroit l'esprit porté qu'à faire de la dépense. La Belle qui s'apperçut de la conquête que son mérite luy avoit fait faire , la ménagea si adroitement , que le Cavalier fut enfin contraint de luy déclarer sa passion. Vous pouvez croire qu'il fut écouté avec plaisir. Elle luy marqua une estime pleine de reconnoissance , & en

l'assurant que ses Parens ne luy seroient point contraires, elle eut pour luy des égards d'honnesteré & de complaisance, qui luy firent voir qu'il estoit aimé. Comme elle avoit de l'ambition, elle voulut s'assurer un rang, & se servit du pouvoir que sa passion luy donnoit sur son esprit; pour luy marquer qu'il y alloit de sa gloire de prendre une Charge avant que de l'épouser. Le Cavalier avoit ce dessein depuis quelque temps, & ainsi en luy promettant de la satisfaire, il ne faisoit que ce qu'il avoit déjà résolu. Les affaires de la Belle s'estant terminées, de la maniere la plus avantageuse qu'elle eust pû le souhaiter, elle retourna à Paris, où son Amant la suivit deux jours apres. Son Pere & sa Mere, qu'elle avoit instruit de l'état des cho-

ses , luy firent un accueil tres-obligéant , & pour estre moins en péril de le laisser échaper , ils luy offrirent un Appartement chez eux. L'offre estoit trop favorable à l'amour du Cavalier , pour n'estre pas acceptée. Il logea chez le Pere de la Belle , & ne songeant qu'à avancer les affaires , il prit son avis sur la Charge dont il avoit à traiter. Tandis qu'on travailloit à lever des difficultez assez legeres , qui empeschoient de conclure le Marché de cette Charge , l'amour fit paroître sa bizarrerie , par les sentimens qu'il inspira au Cavalier pour une Sœur de la belle. Cette Cadetë avoit dans les yeux un fort grand défaut , dont beaucoup de Gens ne se seroient pas accommodez , & ce défaut , tout grand qu'il estoit , ne put détourner le

Cavalier du dessein qu'il prit de ne vivre que pour elle. Il est vray qu'à cela près, il n'y avoit rien de si aimable. C'estoit un teint qui ébloüissoit, des traits réguliers dans tout son visage, des mains & des bras d'une beauté à charmer, une taille aisée & fine; & ce qui estoit encore bien plus engageant, une humeur si douce & si agreable, que par cette seule qualité, elle eust esté digne du plus fort amour. Plus le Cavalier la vit, plus il la trouva charmante. Il luy contoit cent folies; & l'enjoüement avec lequel elle y répondoit, estoit tout plein de feu & d'esprit. Rien ne devenoit suspect dans leurs conversations, parce qu'elles se faisoient sans aucun mystere, & que l'occasion qu'ils avoient de se parler à toute heure, les rendant fort familiers,

ne laissoit rien voir qui fust recherché. En effet, il n'y avoit que des sentimens d'honnesteté du costé de cette aimable Cadece, qui ne doutant point que le Cavalier n'épousast sa Sœur, étoit incapable d'aller pour luy plus loin que l'estime. Il n'en estoit pas ainsi du Cavalier. Le panchant quil'entraînoit vers la Belle, eut tant de force, qu'après luy avoir dit plusieurs fois en badinant qu'il estoit charmé de ses manieres, ils s'expliqua enfin serieusement sur l'ardent amour qu'elle luy avoit donné. La Belle tournant la chose en plaisanterie, luy dit qu'il perdoit l'esprit ; & toutes les déclarations qu'il luy fit ensuite, luy attirant la mesme réponse, il luy demanda un jour, quel desagrément ou dans son humeur, ou dans sa person-

ne, luy faisoit croire qu'il ne méritoit que ses mépris. La Belle que ce reproche surprit, se crut obligée de luy répondre d'un ton un peu sérieux, qu'il se faisoit tort aussi bien qu'à elle, quand il l'accusoit de le mépriser, & que s'il luy eust marqué de l'estime avant que de s'engager avec la Sœur, peut-estre ne luy eust-elle pas donné sujet de se plaindre du peu de reconnoissance qu'elle auroit eu de ses sentimens; mais qu'en l'état où estoient les choses, elle ne devoit agir qu'avec les réserves qu'il trouvoit injustes. Cette réponse anima sa passion. Ce fut assez qu'il crut ne déplaire pas, pour l'engager à aimer avec plus de violence. Il abandonna son cœur à tout son panchant, & ne songea plus qu'à persuader la Belle de son véritable attache-

ment. Comme elle estoit sage, elle voulut le guérir, en luy donnant moins d'occasions de l'entretenir de son amour; mais plus elle avoit soin de les éviter, plus il les cherchoit. Cet empressement fut remarqué, & il se trahit bien-tost, & par son inquiétude, lors que pour le fuir cette Cadette s'enfermoit exprés dans sa Chambre des apresdînées entieres, & par les regards tout pleins d'amour qu'il jettoit sur elle, quand il la voyoit devant des témoins. L'Aînée qui trouva quelque refroidissement dans les manieres du Cavalier, en soupçonna aussitost la cause. Elle prit garde qu'il n'avoit plus aupres de sa Sœur ces airs enjouez & libres, qu'il avoit pris tant de fois. Elle les voyoit embarrassez si tost que leurs yeux se rencon-

troient, & la contrainte qu'ils s'imposoient l'un & l'autre selon les diverses veuës, qui les obligeoient de s'observer, luy fut enfin une indice de la trahison qui luy estoit faite. Comme elle estoit extrêmement fiere, elle s'en seroit volontiers vengée en la prévenant par son changement, mais elle avoit de l'ambition, & fort peu de Bien; & en renonçant au Cavalier, il n'estoit pas sûr qu'elle eust aisément trouvé un autre Party qui l'eust consolée des avantages qu'elle auroit perdus. Ainsi elle résolut de dissimuler, & se contenta de soulager ses chagrins par quelques plaintes, qui déconcertèrent le Cavalier. Le trouble qu'il fit paroître, fut un aveu de son crime, & elle en tira des conséquences qui luy firent examiner de plus pres tous les sujets

qu'elle avoit de se défier de son amour. Leur Mariage ne devant se faire qu'après les difficultez levées, touchant la Charge qu'il vouloit avoir, elle découvrit qu'il ne tenoit qu'à luy de les voir finies, & que les obstacles qu'il y faisoit naistre, ne pouvoient avoir aucun autre fondement que le dessein de gagner du temps. Remplie de tous ces soupçons, & voulant estre éclaircie de ce qu'elle appréhendoit, elle pria son Pere & sa Mere de vouloir presser les choses, leur faisant connoistre sans leur parler de sa Sœur, ce qu'il y avoit à craindre du retardement. L'obstination du Cavalier sur les prétenduës difficultez de la Charge, avoit déjà commencé à leur devenir suspecte. Ils l'entretenrent en particulier, & luy dirent que

comme ils l'avoient logé chez eux, on murmuroit dans tout le Quartier, de voir si longtemps différer le Mariage dont on estoit convenu; que pour empêcher les fâcheux discours, il falloit songer à terminer cette affaire, & qu'il n'estoit point besoin pour cela d'attendre qu'il eust conclu son autre Traité. Le Cavalier ne balança point sur le party qu'il avoit à prendre. Il leur répondit qu'il se souvenoit de la parole qu'il avoit donnée, qu'il la tiendrait avec joye en tel temps qu'il leur plairoit; qu'il avoit promis d'estre leur Gendre, & qu'il se feroit un tres-grand bonheur de le devenir; mais que ce seroit en épousant leur Cadete, pour qui il sentoit la plus violente passion, qu'il trouvoit en elle tout ce qui pouvoit

le satisfaire ; que l'humeur de son Aînée estoit si peu compatible avec la sienne , qu'elle ne pourroit que le rendre malheureux , & que s'ils luy refusoient ce qu'il demandoit avec les plus instantes prieres , il seroit contraint de se retirer. Il leur fit cette réponse avec tant de fermeté , & tout ce qu'ils purent dire pour le détourner de ce dessein eut si peu d'effet , que ne voulant pas risquer une si bonne fortune , ils se virent obligez de consentir à ce qu'il voulut. La seule condition qu'ils exigèrent , fut que la chose se fît au plûtost & en secret , afin que l'Aînée fît moins éclater son ressentiment , quand elle apprendroit une injustice qui n'auroit plus de remede. Le transport qui l'obligea de se jeter à leurs pieds , pour leur ren-

dire grace de ce qu'ils faisoient pour luy , leur fut une preuve de la violence avec laquelle il aimoit. Ils dirent à leur Aînée, que quelques raisons qu'ils eussent pu apporter , le Cavalier s'estoit si bien mis en teste de ne se point marier qu'il n'eust traité de la Charge , qu'il leur avoit esté impossible d'en rien obtenir. Elle comprit ce que vouloit dire un refus si obstiné , & il vous est aisé de juger qu'elle en fut piquée au dernier point. Cependant tout se concertoit secrètement pour le Mariage du Cavalier , & de la Cadete , & il ne manquoit pour l'achever qu'une occasion d'en faire la cérémonie, sans que l'Aînée en pût rien sçavoir. Elle s'offrit favorable peu de jours apres. Une Dame dont elle estoit rendue-

ment aimée , la pria de luy faire compagnie dans une partie de Promenade ; qui l'engageoit à aller passer quelques jours à la Campagne. La Belle y alla , & eut assez de force d'esprit pour se mettre au dessus de ses chagrins , & y paroistre d'une humeur toute charmante. On luy dit qu'on voyoit bien que la joye d'un Mariage tout prest à se faire , donnoit aux Belles de grands sujets d'enjouement ; & pour affoiblir la honte où elle craignoit d'estre exposée , elle répondit qu'on jugeoit mal d'elle ; qu'il falloit pour la toucher de certaines complaisances , & des tours d'esprit , qu'elle n'avoit point trouvé dans le Cavalier ; & que les choses n'avoient jusque-là traîné en longueur , que parce qu'elle vouloit l'engager

à épouser sa Cadete. Un vieux Garçon, extrêmement riche, & revêtu d'une Charge encore plus considérable que celle dont le Cavalier traitoit, luy dit en riant, que quoy qu'il eust toujours fuy le mariage il voudroit avoir ces tours d'esprit qui luy plaisoient tant, afin de luy offrir ses services, & que pour les complaisances, il luy seroit aisé d'en répondre. La Belle luy repartit de mesme en riant, qu'elle avoit crû découvrir en luy ce qui estoit si fort de son goust, & qu'à tout prendre, ils seroient assez le fait l'un de l'autre. Sur ce pied-là. le vieil Officier luy dit des douceurs pendant deux jours, comme un Amant déclaré en dit à une Maistresse, & il gôsta si bien son esprit, que malgré toutes les résolutions qu'il avoit

prises de demeurer toujours libre , il parla enfin de mariage. Vous ne doutez pas que la proposition ne fust bien reçue. La Belle trouvoit un rang qui contentoit son ambition , elle se vangeoit d'un Amant perfide , & tout la satisfaisoit dans une rencontre si peu attendue. La Dame à qui elle ouvrit son cœur, entra dans la confidence du vieil Officier , & luy fit promettre que puis qu'il s'estoit déclaré avec son Amie , il en iroit faire la demande dans les formes incontinent apres son retour. La Belle estant revenue, conta à son Pere l'engagement où l'on s'estoit mis pour elle. Le Mariage de la Cadete estoit fait, & ce fut pour luy une joye sensible de voir finir plutôt qu'il ne l'avoit crû l'embarras de le ca-

cher. Cette adroite Fille dissimulant son ressentiment, tâcha de se rendre toute aimable pour le Cavalier, afin de réveiller son amour, & de luy donner par là plus de regret de la perdre. Le lendemain, elle remarqua sans estre veuë, que le Cavalier s'estoit coulé dans la Chambre de sa Sœur, & que la Porte en avoit esté aussi-tost fermée. Elle regarda par la Serrure, & les vit tous deux dans des privautés, qui la convinquirent de ce qu'elle avoit toujours soupçonné. Si elle eut de la douleur, elle eut de la joye en mesme temps, de ce que sa Sœur faisant des avances si indignes d'elle, mettoit le Cavalier hors d'état de la vouloir pour sa Femme. Cette pensée luy remplit l'esprit. Elle crut qu'il refuseroit de l'é-

pousser apres les faveurs qu'il en avoit obtenues , & qu'ainsi elle seroit vengée , & d'elle , & de luy , quand son Mariage avec l'Officier ne laisseroit plus aucun prétexte à son Pere de garder le Cavalier. Cet Officier tint parole. On avoit esté averty de sa visite , & le Cavalier qui la sçavoit , alla tout exprés souper en Ville , & ne revint que fort tard. L'Officier charmé de l'accueil qui luy fut fait , ne sortit point qu'on n'eust signé des Articles. La Belle , qui n'aspiroit qu'à jouir de sa vengeance , attendit à se coucher que le Cavalier fust revenu. Apres luy avoir fait quelques plaintes , de la maniere dont il en usoit pour elle depuis quelque temps , elle ajouta qu'elle l'avoit trouvé si peu digne des sentimens favorables,

bles qu'elle luy avoit marqué d'abord, qu'elle venoit de s'engager à un autre, & qu'un Contract de Mariage signé, les séparoit pour jamais. Il se feignit vivement frappé de cette nouvelle. La Belle le crut touché d'un vray déplaisir, & pleine de son triomphe en le voyant ainsi accablé, elle le quita sans luy donner le temps de répondre. C'estoit ce qu'il avoit souhaité. Il se coucha fort tranquillement, & le lendemain, comme il l'avoit concerté avec son Beaupere, & avec sa Femme, il alla chez un Amy dans un Quartier éloigné où il demeura jusqu'à ce qu'on eust fait le Mariage. La Belle, qui imputa cette retraite à son desespoir, en sentit sa vanité agréablement flatée. Elle épousa l'Officier, & deux jours

Decembre 1683.

C

après le Cavalier revint auprès de sa Femme. La nouvelle Mariée ne l'eust pas plutôt appris, qu'elle alla trouver son Pere, & luy fit connoître le péril où sa Cadete estoit exposée, s'il gardoit chez luy le Cavalier. Son Pere luy dit, que puis qu'elle avoit tout sujet d'estre contente, il estoit persuadé qu'elle aimoit assez sa Sœur, pour prendre part à ses avantages; & là-dessus il luy expliqua ce qui estoit arrivé. Le dépit qu'elle eut de s'estre promis une vengeance, qui ne tournoit qu'à sa honte, la mit dans un desordre d'esprit incroyable. Elle sortit brusquement, & depuis trois mois qu'elle est mariée, elle n'a point encore voulu voir sa Sœur.

Je vais vous apprendre une
Avanture qui vous paroîtra fort

singuliere. Le Fauconnier d'un grand Prince , ayant laissé partir trois Faucons pour les essayer , il en revint quatre. Ce quatrième avoit deux Grelots , dont l'un ne sonnoit point. On le rompit aussitost que l'on s'en fut aperçu , & l'on trouva dedans, un petit Sac de cuir dans lequel il y avoit un Talisman , qui parut avoir esté fait il y a plus de 400. ans. Il avoit esté attaché à cet Oyseau, afin qu'aucune Proye ne luy pust échaper. Le Faucon mourut sitost qu'on luy eut osté ce Talisman. Ce que je vous dis est arrivé depuis peu de mois. Je vous envoie la Figure du Grelot , & celle du Cordon auquel il estoit attaché , avec l'écriture Arabe , & le Talisman qu'on trouva dans deux Papiers. J'ay fait graver tout , pour la satisfaction des Curieux. Voicy l'ex-

52 M E R C U R E
plication des Caractères Ara-
bes.

Au nom de Dieu , clément & miséricordieux. Dieu , ayez pitié de nostre Maistre Mahomet , & de sa Famille , & de ses Amis , & leur donnez le salut.

Loüange à Dieu , le Seigneur de tout le Monde , clément , miséricordieux , & le Seigneur du jour du Jugement. Nous vous adorons , nous vous demandons le secours. Conduisez-nous au droit chemin de ceux à qui vous avez donné vostre grace , & non pas au chemin de ceux que vous avez maudit.

Il n'y a point de Dieu que Dieu : grâces au Dieu tout seul.

Il n'y a point de vertu , ny de force qu'en Dieu.

Dieu mettra un Cachet sur leurs yeux , sur leurs oreilles , sur leurs cœurs , avec des tenebres fort subtiles.

a-
de
de
ri-
du-
ne
i-
e
ne
u
de
rs
rs
h-

,
d



pour des Hommes,

C

Plût à Dieu qu'il fassé oster leur lumiere , pour les faire tomber dans les tenebres , afin qu'ils ne voyent pas clair.

Si Dieu veut , qu'il leur oste la lumiere.

Le secours & la Victoire est à Dieu, Il n'y a point de vertu , ny de force, qu'en Dieu , le grand , & le tres-haut.

Cinq ou six petites Figures qui composent le Talisman , estoient au bas du premier Papier des lettres Arabes , telles que vous les voyez dans cette Planche. Il faut observer que les Mahomérans ont la coûtume d'écrire , non pas seulement pour le secours & la victoire du Faucon, mais aussi pour chaque sorte d'Animaux ; sçavoir, pour les Chameaux , Chevaux , & Mulets ; pour des Hommes , des Femmes,

54 MERCURE

des Garçons, des Filles, & des Enfans; sur les Epées, & pour le bonheur ou le malheur du Prochain. Pour cet effet, on choisit un Verset de l'Alcoran, avec quelque Talisman selon le dessein qu'on a, & apres l'avoir écrit sur du papier, on le coud dans un petit morceau de linge ou de cuir, & on l'attache sur soy, le pendant au col, ou au bras. On l'appelle en Langue Arabe *Flerz*, c'est à dire, *Refuge*, ou *Préservatif*; & en Langue Turque, *Hamaily*, qui veut dire, *Porter sur soy*. Cela leur coûte quatre ou cinq Ecus. Ceux qui écrivent ce Verset choisy de l'Alcoran, sont des Docteurs Mahométans, Magiciens, qui disent la bonne-aventure, & avec ces sortes de sacrileges, ils trompent ceux qui les croient, par leur méchanceté

& leurs fables. Ils sont dans des Boutiques comme des Marchands, & tout le monde court à eux. L'un demande quelque Talisman ou Ecriture pour son Faucon ; l'autre pour son Cheval, ou son Chameau ; la Femme pour son Mary ; & le Mary , pour sa Femme & ses Enfans ; enfin, l'un pour l'amour, l'autre pour la haine.

Si vous avez admiré la bonté du Roy, en lisant dans ma Lettre du dernier mois l'Amnistie, qu'il luy a plu accorder aux Rebelles des Sevennes vous l'admirez bien davantage, quand je vous auray fait voir que le Projet qu'ils avoient commencé d'exécuter, alloit à exciter dans la France un Soulevemens des plus dangereux. Ceux qui parlent sans sçavoir le fond de cette

Affaire, peuvent croire que leur faute estoit peu considérable, puis qu'ils ont pû en obtenir le pardon. C'a esté sans-doute dans cette croyance, que quelques Etrangers, mal informez de la chose, ont publié dans leurs Nouvelles publiques, qu'on avoit usé de violence contre les Prétendus Réformez du Vivarais, & fait entendre par là, que leur crime n'égaloit pas la sévérité avec laquelle ils avoient esté traittez. D'autres Personnes, par l'intérêt du party, peuvent se trouver dans la mesme erreur; & j'affoiblirois les loüanges qui sont deuës à la clémence du Roy, si je négligeois de vous la faire paroistre aussi grande, & aussi extraordinaire qu'elle est, en vous apprenant jusqu'où les Séditions ont poussé leur entreprise. Je ne

vous en diray rien qui ne soit un Résultat des Interrogatoires, & Papiers reconnus par les Sieurs Homel & Audoyer, Ministres en Vivarets; & ainsi vous jugerez sur des Faits constans, combien le Roy les a traitez favorablement, en se contenant pour toute punition, de les voir rentrer dans l'obeissance, & la soumission qu'ils luy doivent. Avant que je vienne au Fait particulier du Projet, je dois vous dire que le Languedoc est divisé pour les Affaires de la Religion Préten-
due Réformée en quatre Provinces, qui sont le Haut & Bas Languedoc, les Sevennes, & le Vivarets; chacune desquelles Provinces est divisée en Colloques.

Au dernier Synode, tenu à Usès pour le Bas-Languedoc, il

fut résolu qu'on établiroit en chacun des Colloques, qui sont Usés, Nismes, & Montpellier, une Direction composée de trois ou quatre Personnes; sçavoir, d'un Ministre & de deux ou trois Anciens, pour prendre dans l'intervale d'un Synode à un autre, le soin des Affaires de la R. P. R. & pourvoir secrètement à plusieurs choses, qui ne peuvent estre faites régulièrement qu'en un Synode. On ne sçait pas bien qui estoient les Anciens qui composoient cette Direction particulière en chaque Colloque; mais les Ministres estoient, le Sieur Icard, pour Nismes, le Sieur Gautier, pour Montpellier; & le Sieur Boric, pour Usés.

Il fut ensuite tenu un autre Synode au mois de Septembre 1681. à Valon pour le Vivarets,

auquel Synode assista le Sieur Boric , Ministre d'Vfés , qui disoit avoir ordre des Directeurs du Bas-Languedoc , de veiller en Vivarets , pour y établir une Direction ; & dans ce dessein , il se fit une Assemblée particuliere de quelques - uns des principaux Ministres , & Anciens du Synode general. Ce fut dans cette Assemblée que l'on établit la Direction du Vivarets. On y nomma pour Directeurs , les Sieurs Homel , Janvier & Brunier , Ministres ; & les Sieurs Chapouillé , & Reyné , Anciens , & on leur donna un Mémoire contenant les fins principales de la Direction. Ce Mémoire n'est pas rapporté ; mais parce que dit le Sieur Homel , la principale fin estoit d'établir une union , & bonne correspondance entre toutes les

Eglises du Vivarais, & des Provinces voisines, principalement avec celles du Bas-Languedoc. Dans cette vue, le Sieur Boric, Ministre d'Usès, estoit chargé pour le Bas-Languedoc, d'avoir correspondance avec le Vivarais.

Ceux du Vivarais en devoient établir une avec le Dauphiné, & pour exécuter ce Projet sous un prétexte d'affaire particulière, le Sieur Boric passa en Dauphiné dans le temps d'un Synode, qui fut tenu à St. Marcelin. Il communiqua avec le Sieur Sagnol, Ministre de cette Province, qui proposa ce dessein au Synode; mais n'ayant pu faire agréer une Direction en Dauphiné en la forme des autres Provinces, il fut nommé des Inspecteurs, qu'il prétendit devoir faire le même

effet qu'une Direction. Ces Ins-
 pecteurs furent, les Sieurs Sa-
 gnol, Ministre pour le Valanti-
 nois; Favier, Ministre pour le
 Diois; Saurin, Ministre pour le
 Viennois; Baly, Ministre pour le
 Grésivaudan; Tholozan; Mini-
 stre pour les Montagnes de Ga-
 pençois; & Ambrunois; & Pa-
 pon, Ministre pour les Valées
 de Pragela, & de Quayras. Ces
 Directeurs ou Inspecteurs de
 Dauphiné, estoient chargez sui-
 vant le Mémoire du Sieur Boric,
 d'avoir correspondance avec le
 Synode de Bourgogne. L'Affaire
 ayant esté communiquée à un
 Ancien de Lyon qui est du Sy-
 node de Bourgogne, pour la pro-
 poser à son Synode, cet Ancien
 la refusa, ce qui fit échouer la
 chose du costé de la Bourgogne.
 Ce refus dont ceux du Bas-Lan-

61 MERCURE

guedoc eurent avis , fut cause qu'ils trouverent à propos de ne presser l'Union que dans les Provinces au deçà de la Loire , & de se charger de la Provence , & des Sevennes. Les Sevennes devoient communiquer l'Affaire au Haut - Languedoc , & à la Haute - Guyenne. Le Haut-Languedoc , & la Haute-Guyenne, devoient établir la correspondance avec la Basse-Guyenne , la Basse-Guyenne , avec la Xaintonge ; la Xaintonge , avec le Poitou , mais comme cette Affaire alloit lentement, ceux du Bas-Languedoc envoyerent le Sieur Gautier, Ministre de Montpellier dans toutes ces Provinces , pour leur représenter la nécessité de cette union. Ce Ministre fit le voyage ; mais trouvant ces Provinces mal disposées , la chose demeura-là.

Depuis ce temps ceux de la R. P. R. reçurent avis de la signification qui leur devoit estre faite de la Lettre Pastorale du Clergé. Ceux du Bas-Languedoc damanderent une Conference au Dauphiné & au Vivarets, pour examiner la Réponse qu'ils devoient faire à cette Lettre, afin de garder l'uniformité.

Le prétexte des Eaux qui se prennent à Vals en Vivarets, fit que le rendez-vous y fut donné au mois de Septembre 1682. par le Sieur Boric pour le Bas-Languedoc, par le Sieur Sagnol pour le Dauphiné, & par le Sieur Homel pour le Vivarets. Le hazard voulut que le Sieur Piala d'Orange, Ministre de Rotterdam, & petit Cousin du Sieur Piala, à présent Ministre d'Orange, se trouva au mesme Lieu, avec les

Sieurs Brunier Ministre en Châllar en Vivarets , Janvier Ministre des Sevennes , & Reyné Ministre d'Aubenas. Les choses furent remises sur le tapis par le Sieur Boric , entre tous ces Ministres , ce qui faisoit voir que le Languedoc & les Sevennes estoient dans le dessein de remettre l'Affaire sur pied , & de s'y attacher sans interruption. Trois choses furent discutées, sçavoir , *Si l'Union proposée estoit necessaire ; par quels moyens on la pourroit établir ; & quelle seroit la fin de son établissement.*

A l'égard de l'établissement de l'Union , on demeura généralement d'accord qu'il estoit necessaire. Quant au moyen , qu'il falloit faire des Députations dans toutes les Provinces , & que le Bas Languedoc & les Sevennes

devoient estre chargez de la dépense, le Vivarets & le Dauphiné ne la pouvant faire ; & pour ce qui estoit de la fin de l'Union, elle devoit regarder la conservation des Eglises subsistantes, & le rétablissement de celles qui avoient esté interdites. A ce dessein il devoit estre fait une Députation à la Cour par les plus qualifiez de la R. P. R. De tout cela on fit un Résultat qui fut dressé par le Sieur Sagnol, & emporté par le Sieur Boric, pour le communiquer au Languedoc & aux Sevennes. Ceux du Languedoc & des Sevennes ne jugerent pas à propos que l'on députast ny à la Cour, ny dans les Provinces ; ce qui fit encore manquer le dessein de cette Union. Mais l'Affaire de Mademoiselle Paulet, qui par la suite a donné

lieu à la démolition du Temple de Montpellier, fit renouër les Conférences, & il en fut assigné une à Montpellier pour le jour de S. Martin, dans la Maison du Sieur Gautier Ministre.

A cette Assemblée qui se fit de nuit, il se trouva des Deputez des trois Colloques du Languedoc & des Sevennes, avec le Sieur Sagnol pour le Dauphiné. La résolution qu'on y prit, estoit de travailler sans relâche à l'Union proposée, & d'envoyer dans toutes les Provinces dont il a esté parlé, pour la faire résoudre. Il fut sur cela résolu par provision, que s'il se démolissoit quelque Temple, les Ministres qui y avoient esté donnez, presche-roient sur les Ruines. La démolition de celuy de Montpellier ayant esté faite peu de temps

apres , en execution d'un Arrest du Parlement de Thoulouse , ceux de Nismes & d'Usès qui craignoient pour eux la mesme chose , envoyerent dans les Provinces que se trouverent alors disposées à entrer dans ceue Union , & l'on assigna une Conférence generale à Toulouse au 7. May 1683. On dressa , dans cette Assemblée qui estoit nombreuse , un Projet general , & une Requeste au Roy. La Requeste tendoit à excuser les attentats résolus par ce Projet , qui contenoit seize ou dix-sept Articles , dont les principaux estoient , *Qu'il seroit presché le 27. Juin dans toutes les Eglises interdites , sans affecter de prescher sur les Mesures des Temples , dans les Places publiques ; mais dans les Campagnes , dans les Bois , & des Iardins. Que l'on rec-*

vroit les Relaps, & les Catholiques qui voudroient se mettre de la R. P. R. Qu'en cas que l'on ne püst obtenir la permission de tenir des Colloques, il en seroit tenu secrettement, où l'on recevroit des Ministres. Que les Ministres ne défereroient point aux Decrets qui seroient décernez contre eux, au sujet de l'Exercice de la R. P. R. Ce Projet & la Requeste au Roy, furent portez par les Députez dans les Provinces, pour faire executer le Projet le 27. Juin 1683. mais ceux du Languedoc, à cause de la Foire de Baucaire, changerent le jour assigné, & le remirent au 22. Aoust, auquel jour seulement on devoit l'executer; mais le Sieur Favier, Ministre du Dauphiné, qui estoit de l'Assemblée de Thoulouse, ayant divulgué la chose à Grenoble, & estant

passé à Genève où il avoit fait imprimer la Requête , & en avoit laissé plusieurs paquets à des Marchands , pour la répandre dans tous les Païs Estrangers ; se rendit dans le Bas-Languedoc , où il déclara ce qu'il avoit fait. Le tout fut remis au 11. de Juillet. L'on ne sçait pas encore la raison pour laquelle ce Projet ne fut point executé ce jour-là , si ce n'est que chaque Province estoit bien-aise de ne pas donner l'exemple , en commençant la premiere. Quoy qu'il en soit , le Vivarets estoit dans cette incertitude ; mais ce qui déterminâ la chose en Vivarets , fut que les Directeurs de cette Province s'estant assemblez le 15. juillet à Vernoux , avec plusieurs autres Personnes , un Messagers qu'ils avoient envoyé à Nismes , leur

apporta une Lettre du Sieur Icard Ministre , par laquelle il se plaignoit de la lâcheté du Vivarets, & assuroit qu'on avoit executé à Sainte Hipolite le 11. & que le Poitou , la Xaintonge & la Guyenne , ne manqueroient pas d'executer le 18.

Cette Assemblée ne s'arresta pas à la simple résolution d'executer le Projet general , en faisant prescher dans tous les Lieux interdits ; mais avant que de se séparer , elle fit un Projet particulier pour le Vivarets. Ce Projet particulier fut envoyé à Nismes, & dans les autres Provinces , afin que l'on prist des résolutions dessus , & que l'on s'y conformast. Il contenoit en substance , *Qu'il falloit executer le Projet general résolu à Thoulouse, & prescher dans tous les Lieux interdits* Pour cela,

les Ministres du Vivarets qui se trouverent à cette Assemblée, furent distribuez, tant dans ces Lieux interdits, que dans leurs Annexes, le 18. du mois de Juillet. On établit une Direction fixe, composée d'un Gentilhomme appelé des Fonds, qui devoit estre Président; du Sieur Homel, Ministre adjoint avec les Sieurs Bertrand & Blanc autres Ministres; & d'autres particuliers Notables du Païs, & l'on assigna cette Direction à Chalençon. Ce Projet portoit encore, *Qu'en cas que l'on envoyast des Troupes, ils se donneroient main-forte; Qu'à cet effet, il y auroit un signal pour se rendre aux Lieux qu'on attaqueroit, & que ceux qui refuseroient de prester secours, seroient déclarez Rebelle, & traitéz comme Ennemis; Qu'on feroit des Compagnies*

en chaque Eglise ; & qu'on nommeroit des Officiers ; Qu'on tiendrait un Passage sur le Rhône ; afin d'avoir du secours ; Qu'il seroit fait des Mémoires dans chaque Eglise, des Relaps , ainsi que de ceux que l'on dit estre érigés en Persécuteurs, soit Prestres , Gentilshommes , ou autres , dont le Tableau seroit envoyé ; & enfin , qu'on prieroit Messieurs d'Entragues , en cas de besoin, de se vouloir mettre à la teste des Troupes.

Après cette Assemblée de Vernoux du 15. de Juillet, il fut presché le 18. dans tous les Lieux interdits du Vivarets ; & ceux qui avoient esté élus pour composer cette nouvelle Direction à Chalençon , s'y estant rendus, il se tint une Assemblée générale en ce lieu-là le 29. & 30. du mesme mois. On y approuva ce
qui

qui avoit esté fait jusqu'alors. On confirma la Direction. On ordonna que ce qu'elle jugeroit, ou six des Directeurs ensemble en l'absence des autres, seroit executé ; & que chaque Consistoire ou Communauté, feroit sçavoir quel nombre de Gens de la R. P. R. s'y trouvoit, & que l'on taxeroit les Aîsez de cette Religion.

Il y eut ensuite une autre Assemblée à Chalençon, dans laquelle on élût des Capitaines pour les Compagnies qui seroient envoyées par chacun des Consistoires. On envoya des Députés aux Sevennes, pour se trouver à une nouvelle Assemblée qui devoit se tenir à Genoüillac, & qui ne s'y tint pas, à cause de la mes-intelligence que l'on avoit tâché de jeter parmy ceux qui

Decembre 1683,

D

devoient la composer Les Points principaux d'Instruction des Députés ; ainsi qu'il est justifié par un Mémoire , estoient de remonter entre autres choses ; Que le desordre qui estoit parmy ceux de la R. P. R. venoit des faux Freres , qu'ils appelloient Temporiseurs ; & qu'il estoit nécessaire d'en faire des exemples ; Qu'il falloit premièrement s'attacher aux Ministres relâchez , & à ceux qui avoient paru contraires à l'exécution du Projet , en laissant agir le Peuple contre ces derniers , & mettant les autres en lieu de sûreté , en cas qu'on pût s'en saisir ; sinon qu'il falloit leur envoyer des Garnisons ; & les charger de grosses contributions ; & qu'il estoit pareillement de la dernière nécessité de faire quelques Exemples qui portassent coup , de Personnes de qualité , Notables & contraires au

Projet. Après toutes ces Assemblées & Députations, plusieurs ayant pris les armes, se rendirent à Chalençon, où il fut fait une Garde, composée tant des Habitans du Lieu, que de ceux des Lieux circonvoisins, qui venoient chacun à leur tour se relever, & qui logeoient par Billéts chez des Hostes aux dépens de la Direction, & on continua les Exercices de la R. P. R. dans les Lieux défendus, avec armes & attroupemens. On fit plus. On se saisit d'un Chasteau proche de Chalençon, appelé Chambaud, dans lequel on mit une Garnison, & d'un autre appelé Pierre-gourde. On députa à Nismes, & dans les autres Lieux, pour avoir un Secours d'Hommes & d'argent. On promit beaucoup; mais ces grandes promesses aboutirent

à l'égard de ceux de Nîmes , à mille livres ; de Lyon , deux cens vingt livres ; d'Uzés , deux cens livres ; & d'Annoney , soixante & quinze livres , & on alla aux Presches en Vivarets dans les Lieux interdits ; ce qui continua jusqu'au 30. Aoust , qu'une autre Assemblée s'estant tenue à Chalençon , on eut le soin d'y faire trouver des Gentilshommes , & autres Personnes affectionnées au service du Roy , qui tournerent les choses de maniere , qu'il fut résolu qu'on cesseroit l'Exercice de la Religion dans les Lieux interdits ; que l'on poseroit les armes , qu'on demanderoit pardon à Sa Majesté , & qu'on se remettroit à sa clémence. Il en fut dressé un Acte de fidelité & de soumission , & cet Acte a esté envoyé au Roy. Les choses demeurerent en cet état

jusqu'au 18. Septembre, que ceux
 de la R. P. R. apprirent que les
 Troupes de Sa Majesté devoient
 entrer dans le Vivarets le 20. &
 que quelques Mal-intentionnez
 les assurèrent que l'Amnistie
 qu'on leur avoit laissée espérer, &
 qui n'arriva que le 22. contenoit
 une réserve de tous ceux qui a-
 voient assisté aux Assemblées ge-
 nérales & particulieres; ce qui
 comprenant généralement tous
 ceux de la R. P. R. leur fit croire
 qu'il n'y avoit aucun espoir de
 pardon pour eux, & que les Per-
 sonnes qui les avoient portez à
 se remettre dans le devoir & l'o-
 beissance due au Roy, les avoient
 sacrifiez. Cela fit que quelque-
 uns recommencerent de s'assem-
 bler du costé de Chalençon le 19.
 20. & autres jours suivans, &
 qu'ils envoyèrent même le 23. un

Détachement qui s'approcha assez près des Troupes de Sa Majesté, pour insulter les Sentinelles, & faire d'autres insolences la nuit du 23. au 24. & celle du 24. au 25. ce qui obligea de faire marcher les Troupes contre eux le 26. & d'en tuer une partie. Cependant l'Amnistie ayant esté répandue par tout, toutes les autres Communautés, mesme celle de Boutieres, l'ont receuë avec tous les respects & la reconnaissance qu'elles devoient aux bontez de Sa Majesté, & ont demeuré dans la soumission & l'obeïssance.

Le Berger Fleuriste vous est connu par tant de galans Ouvrages, que pour vous faire estimer celui que vous allez lire, il me suffira de vous apprendre qu'il en est l'Auteur. C'est une Ré-

penſe qu'il fait à la Nymphe des Bruyeres, qui luy avoit mandé comme par reproche, que le cœur qu'il luy offroit n'eſtoit plus à luy, ou qu'il ne pouvoit y eſtre ſans inſtance.



LE BERGER FLEURISTE,

A la Nymphe des Bruyeres.

Avant que de me condamner,
Je croirois, belle Liliale,
Sans recourir à la chicane,
Que vous devriez un peu m'exa-
miner.

*Vous ſavez mon humeur ſincere,
Elle mérite de vous plaire.*

*De grace donc, au lieu de m'in-
ſulter,*

Traversez bon d'écouter
Un petit Discours sans mystère.

Autrefois, il est vrai, Cloris avoit
mon cœur, & mon âme en sa main.

Elle en sentoit même l'ardeur.

Elle en voyoit la flamme.

Elle en remarquait les soupçons.

Elle en expliquait les desirs.

Et sa belle Âme

Faisoit de tout cœur ses innocents
plaisirs.

L'union me paroissoit douce.

Mais quoy que pour Cloris elle eust
aussi d'appas, & de charmes.

Comme il n'est rien qui ne change
ici bas,

Un secret mouvement la pousse

A quitter, malgré moy, nos Hameaux
pour Paris.

Elle part, elle arrive, elle la voit,
l'admire,

L'estime, l'aime, & pour tout dire,
 Et gagne le cœur de Cloris,
 Et le gagne si bien, que ce seroit pour
 elle.

Une douleur mortelle,
 Si quelque événement qu'on ne pût
 détourner,
 L'obligeoit de l'abandonner.



Mais c'est peu de cette victoire,
 Que remporte Paris;
 Il efface de sa mémoire
 Jusqu'aux Adorateurs qu'elle a le
 plus chers.

Je suis confondu dans ce nombre.
 Cloris ne m'écrit plus, ne pense plus
 à moy;

J'en sèche, j'en languis, j'en deviens
 comme une Ombre,
 Et je me vois enfin, & presque sans
 effroy.

Aux Portes du Royaume sombre.

D 5



*Par bonheur, la raison y vient à mon
Secours,*

Elle force ma résistance,

Par une vive remontrance,

*Et de mon desespoir change le triste
cours,*

*Mon cœur en est touché, son devoir
le ramène,*

*Il a quitté Cloris, il a rompu sa
chaîne;*

La devoit-il porter toujours?



Si c'est assez que d'une année,

Pour la constance d'une amour,

Quand la constance est fortunée,

*Et trop de douze mois, quand elle est
sans retour,*

*Ma rupture ne peut qu'être à tort
condamnée.*



*Ainsi lors que vers vous ie suis ma
destinée,*

Point de reproche, s'il vous plaist,
Sur une affaire terminée,
Ou vous n'avez point d'intérêt.

Mon cœur se donne tel qu'il est,
Sincère & franc, autant qu'on le peut
estre,

Croyant de bonnefoi garder inſqu'à
la mort

Chaque nouvelle ardeur que l'amour
y fait naiſtre,

Et qu'il y garderoit, s'il avoit l'heu-
reux ſort.

D'eſtre enflammé pour une Belle

Qui fut d'humeur fidelle.



Je n'en iurerois pourtant pas.

Peut-on dans l'avenir répondre de
ſes pas?

Ce cœur eſt François, ſuit la mode,
Prenez-le, s'il vous accommode.



Vous allez dire qu'un Amant

Ne parle point ſi franchement,

84. MERCURE.

Que ce discours feroit trop brinlé-
 de préférence ; mais si vous le dites
 Et qu'un mensonge adroit, galam-
 ment débité,
 En amour, à la préférence
 Sur une rude vérité.
 Si vous le dites, ie le pense,
 Mais quoy, ie ne scaurois ny mentir,
 ny tromper.
 On trouve dans ces charmes
 Beaucoup plus d'attraits que de
 peines.
 Ie ne croy pas que j'en puisse épha-
 per ;
 Et la pitié ne peut être
 Et quand j'en n'en sçay rien ; qui le
 scauroit connaître ?
 Le temps & le destin, se laissent
 à leurs regles ;
 Pour ceder à de Ciel pour maître.
 Cessez donc de vous en troubler.
 On ne doit s'attacher dans le galant
 mystère.

*D'un Berger & d'une Bergère,
Qu'à l'extrême plaisir dont on se
fait, abouir.*

*Quand on aime, & qu'on est aimé.
Nous goûtons de la Pan & d'autre,
La moitié de cette douceur;
Poussons l'ouvrage à bout, partagez
mon ardeur.*

*Vous faites mon desir, que ie fasse
le vostre;*

*Ce mutuel accord, est le nœud du
bonheur.*

*Et nous n'en croirons point de si fort
que la nature.*

Monfieur de Fromenville ayant obtenu le Gouvernement de Nemours, y fit son Entrée publique il y a fort peu de temps. C'est un Gentilhomme qui s'est distingué dès ses premières années à l'Expédition de Giger. Il s'y trouva avec le Regiment de Pi-

cardie, dont il estoit Lieutenant. Comme il s'estoit toujours attaché auprès de M^r le Duc de Nemours, ce Prince estant mort, il suivit la jeune Princesse en Portugal, lors qu'elle en eut épousé le Roy. Il s'y maria, & y fut fait Capitaine dans le Regiment de Chevry. Estant de retour en France, il fut Bailly de Nemours, & Capitaine du Chasteau, comme avoit esté feu Monsieur de Fromonville son Perc. En 1674. le Roy qui avoit achéré le Duché de Nemours, avec le Duché d'Anjou, à condition de payer les debtes de la Maison de Nemours, ayant donné ce premier duché à Monsieur pour supplément d'Apannage, Monsieur de Fromonville sceut si bien gagner l'estime, & les bonnes graces de ce Prince, qu'il

joignit à ses Emplois, la Charge de Capitaine des Chasses du Duché, & luy a fait enfin obtenir le Brevet du Roy, de Gouverneur de Nemours. Voicy ce qui s'est passé dans son Entrée. Le Dimanche dernier jour d'Octobre, Monsieur de Fromonville sortit le matin de Nemours, avec son Lieutenant & ses Gardes, & un fort grand nombre de Gentilshommes, pour se rendre à Grés, qui est un Bourg éloigné de la Ville d'un lieu. Ce Lieu fut choisy pour s'assembler, & l'on y regla la Marche, qui fut commencée à deux heures après midy, pour entrer à Némours par la Porte de Paris. Plusieurs Compagnies, commandées chacune par ses Officiers, s'avancèrent en bon ordre, faisant de continuelles décharges sur le chemin.

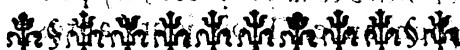
Quand elles furent à la Porte de la Ville, elles formèrent deux Hayes, & s'arrestèrent pour laisser passer Monsieur le Gouverneur. Les Gardes de Chasse, commandez par Monsieur de Franchieu, Lieutenant, alloient les premiers, tenant l'Epée nue. Ils estoient suivis des Sergens. Monsieur le Prevost des Marchands, & les Archers, alloient aussi l'Epée nue, immédiatement devant Monsieur de Fromonville, qu'on voyoit au milieu des Gentilshommes qui l'accompagnoient, tous très-lestes, & fort bien montez. A l'entrée du Fauxbourg, Monsieur Martin, premier Echevin, sorvy de ses Collegues, luy presenta les Clefs de la Ville, dans un Bassin d'argent. Il s'agenouilla pour les recevoir, & remit ces Clefs dans le Bassin, après les

avoir baïssés. Les Echevins luy
ayant fait leurs Complimens, &
leurs Prestations de fidelité, il
continua sa Marche jusques au
Palais où Monsieur Hédelin,
Lieutenant General du Bailliage,
& Monsieur le Roy, Président
de l'Élection, le haranguerent,
chacun à la teste de sa Compa-
gnie. La Jeunesse de la Ville
rangée sous les Armes, salua ce
Gouverneur d'une décharge ge-
nérale, & si tost qu'il fut dans le
Château, on y defonça plusieurs
muids de Vin, qu'on abandonna
au Peuple. Le reste du jour se
passa aux Complimens, qu'il re-
çut des Principaux de la Ville. Il
fut traité le soir par les Officiers;
& le lendemain, il donna à sou-
per dans la grande Salle du Cha-
teau. Le Repas fut magnifique,
& rien n'y manqua, ny pour le

bel ordre & la propreté, ny pour l'abondance. Trois-jours apres, Madame la Gouvernante invita les Dames à un Ambigu, qui fut précédé d'un Bal. Ce Bal dura depuis huit heures jusques à minuit. On n'épargna rien pour cette Feste. Les Illuminations, les Rafraîchissemens, les Fruits, tout fut employé. & ces Diversissemens ayant continué plusieurs jours, chaquen vâcha d'y donner des marques de fêstine, & du respect que l'on a pour ce nouveau Gouverneur.

Je vous envoyay dans le mois de Juin dernier, une Lettre que Monsieur Crochat, Professeur des Mathématiques, adressoit aux Astrologues Judiciaires. Voyez la Réponse qu'on luy a faite.





A. M. **Mr. CROCHAT,**

**Sur ce qu'il a écrit contre
les Astrologues.**

JE ne sçay, Monsieur, quel sera
le finissade de votre Lettre; il doit
estre grand, après qu'on est extrême-
ment disposé à croire ce qui se dit,
contre quelque Science que ce soit;
mais particulièrement contre l'Astro-
logie, laquelle ayant esté pratiquée
par des Anciens, fort heureusement,
n'est plus à la mode, en ce temps
que l'on n'estime rien qui ne soit
nouveau, comme si toute l'Antiquité
avoit manqué de lumieres. Et qu'il
suffisoit de citer les Anciens, ou de pra-
tiquer ce qu'ils ont enseigné ou pra-
tiqué, pour estre traité de ridicule.

Mais pour faire voir que si l'on mé-
prise, on condamne l'Astrologie, c'est
sans raison & sans fondement, je
réponds à vostre Problème, & j'en
promets la solution, quand vous le
souhaiterez. Cependant vous ne trou-
verez pas mauvais, si en voulant
établir, ou défendre l'Astrologie,
des injures que vous luy faites, il
m'échape quelque chose qui soit éloi-
gné du respect que je devrois à un
Professeur de Mathématique, si
pourtant ce n'est pas avoir beau-
coup de foy, de croire que vous le
soyez, lors qu'on lit dans vostre
Lettre, Que le Pôle des Maisons
Astrologiques est dans l'Interfection
de l'Horison & du Meridien; ce que
d'autres que moy, traiteraient d'une
absurdité indigne du plus petit Eco-
lier. Si je me sers d'un mot qui vous
blesse, vous en estes cause, estant sor-
ti le premier du respect qu'on doit à

la divine Astrologie.

La Question que vous proposez, ne roule que sur la maniere de dresser une figure natale sous le Pôle, où la Sphère est parallèle. La chose vous a paru peut-estre difficile à résoudre, & vous avez crû par là embarrasser les Astrologues. Vous l'avez même accompagnée de certaines réflexions, sur lesquelles vous croyez qu'il seroit impossible de vous satisfaire. Cependant ce n'est qu'une bagatelle; & quand il vous plaira de donner le temps précisément, pendant lequel cette naissance est arrivée, je vous en feray la Figure, aussi facilement qu'en aucun autre lieu du monde. Vous sçavez, Monsieur, que ce que je vous demande est un principe incontestable de l'Astrologie; & sans quoy l'on n'a jamais fait aucun Thème celeste. Cela vous embarrassera peut-estre à

vostre tour. Je n'en doute pas ; car
il me paroist beaucoup de difficulté à
sçavoir l'heure qu'il peut estre en un
lieu, où il n'y a point de Méridien,
puis que ce n'est que par l'ap proche,
ou par l'éloignement du Sobel au
Méridien, que l'on mesure les temps.
Quand vous la sçauvez, & que vous
me l'aurez dite, je satisferay à ma
promesse. Ce sera environ dans le
temps que nous verrons acheuer la
Tour qu'Esopé entreprit de bastir en
l'air ; mais que dis-je, lors que je
vous demande une naissance arrivée
sous le Pôle, puis qu'il est impossible
qu'il s'y en fasse ; le Pôle estant un
Point Mathématique sous lequel il
ne peut naistre personne ?
Je ne puis croire que vous pré-
tendiez entendre, que ce soit proche
du Pôle, qu'un Homme soit né, puis
que vous sçavez, ou devez sçavoir,
que Jean-Baptiste Morin a donné

une methode exacte & naturelle, de dresser une Figure natale pour tous les lieux habitables ; & qu'il dit, qu'au lieu où il ne se peut faire de division de Maisons celestes ; là aussi il se peut faire de Generation ; l'une estant la cause de l'autre ; ce qui se prouve par l'experience. C'estoit un habile Homme que le Sieur Morin, bon Philosophe, & grand Mathématicien, mais qui a peut estre eu le malheur jusqu'à present de n'estre pas connu de vous ; car s'il l'avoit esté, vous ne nous citeriez pas Platon l'Amirante, & Alexandre de Angeli, pour détruire l'Astrologie, puis qu'il a répondu fortement (& d'une maniere à ne point laisser lieu de douter de la verité de la certitude de l'Astrologia) à toutes les objections qui se trouvent dans leurs Livres, & à toutes celles que l'on pourroit faire contre

cette Science Phisique. En attendant que vous le lisiez, je vous conseille de ne pas faire des jugemens assez téméraires contre les Astrologues, pour croire que c'est par des Préjuges qu'ils s'attachent à cette Science, puis que ce n'est rien moins que cela. & qu'elle est fondée sur l'expérience & la raison, qui sont des preuves aussi assurées dans les matieres Phisiques, que les Démonstrations le sont dans les Mathématiques.

Je finiray, pour ne pas passer les bornes d'une Lettre, en vous remerciant au nom de tous les Astrologues, des faveurs que vous leur offrez de la part de Mademoiselle Vranie, à condition qu'ils renonceroient à l'Astrologie, pour embrasser l'Astronomie. Il n'y en a pas un qui les estime assez, pour payer ce qu'elle en demande d'eux, & qui veuille

veuille quitter cette Science pour
l'Astronomie, laquelle seule n'est
bonne à rien, & n'est vaine qu'on
ce qu'elle est employée pour l'Astro-
logie. Et en effet, sans la fruite que
nous en retirons par la belle Astro-
logie, toutes les peines des Thichos,
des Galilée, & de vostre Monsieur
de Cassini lui-même, qui ont tra-
vaillé depuis si longtemps à pour-
connoître avec exactitude tous les
mouvements des Planètes, & par-
ticulierement de Saturne, Jupiter,
Mars, Vénus, & Mercure, demeu-
roient vaines, & ne seroient pas
plus d'avantages & à eux & à nous.
Publier, que s'ils s'occupoient à com-
pter les gouttes d'eau qui en forme la
Mer. Je suis vostre, &c.

LE FERRIER, demeurant à
Châlons en Champagne.

Monsieur le Marquis de Mirc-
poix soutient en toutes occasions
Decembre 1683. E

la grandeur du Nom qu'il porte , par une magnificence qui semble attachée à ses actions , & à sa personne. Tout ce qu'il fait est grand ; mais il ne paroît jamais tant l'Aîné de l'illustre Maison de Levy , que lors qu'il peut joindre les intérêts de la Religion à ceux de l'Etat. Tout le monde connoît le succès extraordinaire avec lequel il s'y applique dans Pamiers , & dans tout le reste de la Province de Foix , dont il est Gouverneur. C'est dans cette Ville qu'il fit faire un Service très-solemnel pour la Reyne , dès qu'il eut appris sa mort. Cet empressement n'a pas suffy à son zele , & il a voulu porter plus loin la reconnoissance qu'il doit aux bontez distinguées dont cette grande Princesse l'avoit toujours honoré. Sa Majesté luy

G A L A N T.

ayant envoyé la Commission pour
tenir les Etats de la Province, les
a convoquez dans la Ville de
Foix mesme. L'ouverture s'en fit
le 8. de Novembre. On y délibe-
ra d'abord sur les Dons ordinai-
res, & on y reçut tout d'une
voix les intentions du Roy, telles
qu'on les expliqua. Monsieur
l'Abbé de Paylhez, qui est à la
tête de cette Assemblée, en l'ab-
sence de Monsieur l'Evesque de
Pamiers, y représenta avec beau-
coup d'éloquence la perte que la
France a faite par le deceds de
son auguste & pieuse Reyne.
Son Discours estoit tres-digne de
luy. Aussi résolut on, si tost qu'il
l'eut proposé, de faire connoistre
par un Service pompeux l'extrê-
me vénération que l'on conser-
voit pour cette Princeesse. Ce Ser-
vice fut fait le lundy suivant on-

zième du même mois, avec une magnificence qui est peu connue dans les Provinces. Les États se rendirent en corps, & en grand deuil, dans le Chateau de la Ville de Foix, où Monsieur de Mirepoix les attendoit. Quatre Personnes des plus qualifiées des États, ayant de grands Mantoux longs, prirent le Poêle, lors qu'ils sceurent que le Clergé arrivoit en cérémonie. La Marche se fit dans l'ordre suivant.

Sixvingts Pauvres habillez de gris, alloient deux à deux, avec de grandes Torchés à la main, & apres eux, les Penitens bleus en fort grand nombre, ayant aussi chacun un Flambeau. Les Ordres Religieux venoient en suite selon leur rang, & le Clergé de l'Abbaye les suivoit. Deux

Exempts des Gardes marchaient à la teste de toute la Maison de Monsieur de Mirepoix, qui estoit tout en grand deuil. Tous les Gardes estoient mesme habillez de noir sous leurs Casiques, & avoient de grands Crêpes au Chapeau. Ils portoient leurs Mousquetons renversez, les Tambours & les Trompetes faisoient un bruit lugubre, qui fut repris en divers endroits de la Masse. Les Gardes environnoient le Drap mortuaire. Le Lieutenant des Gardes & les autres Officiers, venoient en suite précédant monsieur le Gouverneur en grand deuil. Son grand manteau estoit porté par trois Gentilshommes, qui avoient eux mesmes de grands manteaux portez par des Laquais. Monsieur l'Abbé de Paylhez venoit immédiatement après.

eux, en Rochet & en Camail, & il avoit à sa gauche monsieur le Comte de Foix. En suite marchoient deux à deux, tous les Seigneurs, Gentilshommes, & Consuls des Etats, selon leur séance. Toute la milice de la Ville & du Chasteau, estoit rangée en haye jusques à l'Eglise. Sans cette précaution on n'auroit pu garder un ordre bien regulier dans une marche où l'affluence prodigieuse de monde qui avoit accouru de toutes parts eust infailliblement jetté beaucoup de confusion. On se rendit dans la grâde & belle Eglise de l'Abbaye, que l'on trouva toute rendue de noir à trois Bandes de Velours, chargées des Armes & des Chiffres de la Reyne, & de Trophées de la mort. Dans le Chœur estoit un mausolée fort bien entendu,

élevé de cinq marches , avec la Représentation de la Reyne au milieu. Six Colonnes soutenoient une Chapelle ardente extraordinairement illuminée. Le Mausolée estoit d'un Dessain particulier. Il y avoit à chaque coin quatre Gardes , & un Officier , & toutes les Places du Chœur estoient si bien disposées , que tous ceux qui les occupoient , relevoient la pompe de ce Deuil. Quand chacun eut pris la sienne, le Celebrant commença la messe. Monsieur le Gouverneur n'avoit devant luy que son Capitaine des Gardes , & les Aumôniers du Chasteau. Il alla seul à l'Offertoire , après avoir fait les révérences de cérémonie à l'Autel , à la Représentation , & à chaque Corps des Etats. Il revint en suite à sa place avec la mesme céré-

monie, & l'on entendit l'Oraison Funebre. Monsieur l'Abbé de Rodeille, qui la prononça, soutint admirablement l'approbation qu'il avoit déjà meritée à Pamiers, & que ses Sermons ont droit d'attendre par tout, apres le succès qu'ils ont eu plusieurs fois dans les Chaires de Paris. Toutes les Cerémonies que l'Eglise pratique en de semblables rencontres estant finies, Messieurs des Etats accompagnerent en corps Monsieur de Mirepoix au Chateau. Il traita les Principaux avec toute l'abondance & la propreté qu'on peut attendre d'une Personne qui est magnifique en toutes choses.

Le Mardy 30. de Novembre, Mademoiselle de Belin, Fille de feu Monsieur de S. Marceau, Capitaine d'Infanterie au Régi-

ment Lyonnais , tué au service de Sa Majesté abjura l'Hérésie entre les mains du Pere Aléxis du Buc Théatin , à l'issue de la Controverse.

Trois jours apres, Monsieur de la Haye-Grandville fit une pareille Abjuration. Il est d'une illustre Famille de Bretagne, qui a toujours esté de la Religion Protestante , & qui a plusieurs Parens Ministres , & entr'autres le Sieur Pinot Ministre de Genève. Il y avoit déjà quelque temps que ce même Pere travailloit à le retirer de ses erreurs.

Je vous envoie des Paroles d'un Amant , qu'un habile Maître a mises en Air. Vous jugez bien, puis qu'elles sont d'un Amant, qu'il faut qu'elles soient plaintives.

AIR NOUVEAU.

Beau Jardin , beau Ruiffeau ,
 témoin de mon martyre ,
 Bois, où loin de Philis ie viens verser
 des pleurs ,
 Engagez vos Zephirs à plaindre mes
 malheurs ;
 On si dans ces beaux Lieux ils ne
 veulent que rire ,
 Engagez-les du moins à dire
 A Philis que ie meurs.

Rien n'est plus aisé , ny plus
 naturel, que les Vers qui suivent.
 Ils sont de monsieur Valnay, Con-
 trolleur de la maison du Roy , &
 ont esté faits pour une Philis ,
 dont je vous puis apprendre le
 nom. Elle s'appelle madame Hul-
 lot, & est Femme d'un Secrétaire
 du Roy. Il seroit fort difficile de

trouver une plus habile Chasse-
resse.



CAPRICE.

Q Voy que la Fable ait tant
vanté.

*La Grèce, & son Antiquité,
La France l'emporte sur elle.
Son Héros est dans les hazards
Plus grand que Jupiter, ou Mars,
Ne l'est dans sa gloire immortelle,
Malgré ses plus puissans Rivaux,
D'un souffle il renverse une Ville.
Hercule a fait douze Travaux,
LOVIS en a fait plus de mille.
Autrefois ce grand Apollon
Joüa-t'il mieux du Violon
Qu'à présent l'illustre le Peintre;
Et chez le Troyen eut-il l'art
D'orner la Corniche & le Ceintre*

E. 6

*Aussirichement que Mansart ?
Nous avons de belles Hébénes,
Trop, au gré de certains Marys.
Nous ne manquons point de Paris,
Une en a souvent des douzaines;
Mais nous avons pour la vertu,
Pour le courage, & pour l'adresse,
Dequoy l'emporter sur la Grèce.
Quelque Décèsse qu'elle ait eu,
Une des nôtres si charmante,
Qu'on ne peut la priser assez,
Auroit fait la leçon à trente
De ces Belles des temps passez,
C'est Philis que je veux dépeindre;
En graces elle vaut Venus,
Et quand je dirais un peu plus,
Je n'aurois pas beaucoup à craindre.
Terpsicore, du Claveffin
N'avoit pas le toucher si fin
Que cette sçavante Merveille,
Jamais jeu ne fut si poly,
I'en prendrois à témoin l'oreille
De l'incomparable Lully.*

*Minerve estoit bien moins parfaite,
En ouvrage au petit Mestier ;
La Bource que Philis m'a faite.
Est un chef d'œuvre tout entier ;
Mais tout ce que je dis là d'elle ,
N'est à mon sens que bagatelle ,
Près de son adresse à chasser.
C'est là qu'elle est des plus sçavantes ,
Et qu'elle peut seule effacer
Diane & toutes ses Suivantes.
Cette Fille de Jupiter.
L'auroit elle osé disputer
A nostre charmante Chasseuse ,
Elle qui dedans ses Forests
Tiroit à l'affust de fort près ,
Comme une pauvre paresseuse ?
Mais Philis, le Fusil en main ,
Pousse à cheval ou Lièvre, ou Daim ,
Par les Valons & les Montagnes ,
Et plus viste que les Eclairs ,
Prend plaisir à fendre les airs ,
Quand elle est en plaines Campagnes.
D'autrefois aux jours de repos.*

*Sans jamais se lasser de Chasse,
 Neptune la voit sur ses flots
 Pleine d'ardeur parmy la glace.
 L'Hyver qui charme les Canards,
 Redit aussi nostre Déesse,
 Qui pour mirer un coup d'adresse,
 Affronteroit mille hazards;
 Elle se rit de la froidure;
 Et tant que l'Astre du jour dure,
 Tomba-t-il neiges & grésil,
 Il faut qu'elle acheve sa quête,
 Et qu'elle abate chaque Beste
 Qui se présente à son Fusil.
 Témoin de ce noble Exercice;
 Malgré Decembre, & son courroux;
 Je veux, en luy rendant justice,
 Dire icy le plus beau des coups.
 A mes yeux elle vient d'abatre
 D'un seul coup trois Canards de quatre
 Qui folâtroient dans les Roseaux.
 De soixante pas cette Belle
 A si bien tiré ces Oyseaux,
 Que ie les tiens dans la Nacelle.*

*Du temps que les cœurs & les yeux ,
 Enchantez par l'Idolâtrie ,
 Reconnoissoient autant de Dieux
 Que d'Illustres dans leur Patrie ;
 Philis auroit du moins esté
 La Déesse de la Cité ,
 On l'auroit peinte en ses Images
 Parmi les Maîtres du Nectar ,
 Mollement assise en son Char
 Tiré par des Canards sauvages.*

On a toujours dit que les grands
 Hommes ne mouroient point.
 Cette verité a paru dans la mort
 de monsieur Bernardi , Chef de
 cette illustre Academie , qui s'est
 acquis tant de réputation , non
 seulement en France , mais en-
 core dans tous les Etats qui en
 sont voisins.

Il a laissé un Neveu de son mê-
 me nom , Héritier de ses Biens ,
 & de ses bonnes qualitez. Ainsi

il semble que Monsieur Bernardi ne soit pas mort, puis qu'on le voit revivre en la Personne de son Successeur, qui après avoir appris ses Exercices dans cette Academie, & fait quelques Campagnes pour s'instruire dans le métier de la guerre, estoit revenu auprès de Monsieur Bernardi son Oncle, & l'a voit aidé dans son Employ pendant les dernières années de sa vie. Ce Nouveau occupe aujourd'hui dignement sa place dans le Manège, & dans les autres fonctions de l'Académie, qui est toujours soutenue dans le même ordre, & dans la même règle, par Monsieur de Châteauneuf Carbonet. Je croy vous avoir déjà marqué qu'il a esté associé plus de vingt ans avec son Monsieur Bernardi, avec tant d'union, & de bonne intelli-

ligence, qu'il a toujours paru au
 Public qu'il n'y avoit qu'un seul
 esprit en deux Personnes difé-
 rentes. Les Gentilshommes de
 cette Academie, animez par les
 faux bruits qu'on faisoit courir,
 qu'elle estoit décheuë du pre-
 mier éclat qu'elle avoit eü, ont
 augmenté leur ardeur & leur
 courage; dans les Attaques du
 Fort, qu'ils ont continué de fai-
 re cette année, & même avec
 plus de succès que les années pré-
 cédentes. La première entrepri-
 se de cette même Noblesse, fut
 d'attaquer le Fort par une Esca-
 lade, & par les Petards Monsieur
 le Prince de Masseran, qui par
 l'absence de Monsieur le Marquis
 de St. Simon, Neveu de Madame
 la Duchesse de Richelieu, se trou-
 vait de Doyen de l'Académie,
 conduisoit le Détachement qui

devoit escalader la Place. Monsieur le Comte de Guébriant, Neveu d'un Maréchal de France de ce nom, estoit à la teste d'une autre troupe qui conduisoit les Petards. Le gros des Troupes suivoit, ayant à la teste les autres Chefs de l'Academie, pour soutenir ceux qui devoient escalader & petarder la Place. L'Action commença par l'Escalade. Les premiers qui avoient monté dans un Bastion par les Echelles, ayant esté découverts par la Sentinelle qui donna l'alarme, on ne laissa pas de mettre le feu au Petard qui enfonça la Porte; mais la Garnison ayant accouru aux deux endroits attaquez, s'opposa d'un costé à l'escalade qu'on faisoit d'un Bastion, & d'un autre costé abattit la Herse, & arresta ceux qui se mettoient en état d'entrer

par la Porte. Le gros des Assail-
lans s'estant approché de la Place
pour soutenir ceux qui avoient
commencé les Attaques, & la
Garnison d'un autre costé s'estant
mise en défense, on fit grand feu
de part & d'autre pendant une
heure. Ceux de la Place ayant
renversé les Echelles avec leurs
Canons, & jetté de la Paille allu-
mée pour éclairer dans les Fos-
sez, défendirent si bien les Postes
où l'on avoit fait l'Attaque, &
jetterent une si grande quantité
de Grenades sur les Assailans,
qu'enfin ils furent obligez de ba-
tre la Retraite. Elle fust faite sans
confusion; mais comme les mau-
vais succez ne font bien souvent
que redoubler le courage des
Ames généreuses, on tint Con-
seil de guerre, & on resolut de
faire un second effort pour em-

porter la Place d'emblée. Afin d'exécuter ce dessein, on sépara ces jeunes Guerriers en plusieurs Corps, qui devoient faire de fausses Attaques, pour amuser la Garnison en divers endroits, pendant qu'un autre Détachement approcheroit sans bruit, d'un endroit de la Place, qui n'estoit pas si bien gardé que les autres. Toutes ces fausses Attaques firent grand feu, & la Garnison n'en fit pas moins. La Troupe qui attaquoit la Porte, jeta quantité de Grenades contre ceux qui défendoient la Herse, & fit passer un nouveau Petard, pour l'appliquer à cette Herse. Le Détachement qui avoit approché de la Place sans bruit, commença l'Escalade avec succès, & s'estant rallié dans un Bastion, vint attaquer en flanc ceux de la Gar-

nison qui défendoient la Herse que le Péiard venoit d'enfoncer. En même temps, toutes les fausses Attaques se convertirent en véritables, & commencerent à escalader chacune de son costé; de sorte qu'en un moment, on vit monter à l'Escalade de toutes parts, & forcer le Fort. La Garnison s'étant rassemblée dans un autre Bastion, demanda quartier, ce qui luy fut accordé.

Monsieur le Marquis de S. Simon, Doyen de l'Académie, étant revenu du Voyage qu'il avoit fait avec le Roy, aux divers Campemens de ses Troupes, les Gentilshommes de cette Académie commencerent à faire un Siège dans les formes. On fit les Lignes de circonvallation; on ouvrit la Tranchée, qui fut soutenue par une Redoute qu'on fit

à la teste. Les Assiégés ayant mis le feu à un Fourneau qu'ils avoient fait sous cette Redoute, elle fut perduë, & puis regagnée. Le Logement fut fait sur la Contrescarpe, & ruiné encore par le feu d'un Fourneau, & par une Sortie des Assiégés, mais ce Poste fut repris un peu apres, & le Logement assuré. Le Fossé ayant esté percé, on attachâ le Mineur à la Demy-lune. On y fit une Brèche raisonnable par un grand Fourneau; & ce Poste apres avoir esté bien attaqué, & bien défendu, fut enfin emporté par les Assaillans qui se logerent dans la Demy-lune, ce qui fut cause que les Assiégés demanderent à capituler. Ils sortirent avec une composition raisonnable. Messieurs les Marquis & Chevaliers Degault, & de Vezellay, mes-

seurs les Comtes de Lamberg, de S. marfan, de Lhôpital, & Deuchin, messieurs les marquis de Pierrecourt, de maridor, de la Riviere, & de Chabane, & généralement tous, les autres Gentilshommes de l'Académie, firent connoître dans cette occasion ce qu'on doit attendre de leur courage, lors qu'ils seront à la teste des Troupes de Sa Majesté. Le Nonce du Pape, les Ambassadeurs d'Espagne, & de Savoye, & plusieurs autres ministres des Princes Etrangers, ont eu la curiosité d'aller voir plusieurs fois les Attaques de ce Fort, & ont bien compris, que la France ne manqueroit jamais de bons Officiers, puis qu'il y a tant de belles Ecoles, où l'on instruit de bonne-heure la jeune Noblesse dans l'Art militaire.

La place que monsieur de Mézeray avoit laissée vacante dans l'Académie Française, a esté remplie par monsieur Daucour. Le choix que monsieur Colbert avoit fait de luy, pour le mettre auprès de monsieur le marquis de Blainville son Fils, dit plus à son avantage, que toutes les loüanges que je pourrois luy donner sur son esprit, & sur sa conduite. Il commença à paroître dans le monde, par un Ouvrage qui luy acquit beaucoup de réputation, & qui a pour titre, *Sentimens de Cleante, sur les Entretiens d'Eugene & d'Ariste*. Depuis ce temps-là, ses occupations ne luy ont pas permis d'en faire beaucoup d'autres. Le Discours qu'il fit à l'Académie le Lundy 29. Novembre, jour de sa Réception, ne laissa douter personne, qu'il ne fust capable

capable de réussir dans tout ce qu'il entreprendroit d'écrire. Ce Discours, quoy que fort long, fut écouté avec une attention qui faisoit connoître le plaisir qu'on en recevoit. Comme il y avoit déjà plus de trois mois que la Compagnie l'avoit agréé, sans qu'il eust encore paru dans ses Assemblées, il s'en excusa, sur la douleur que luy avoit causé la mort de Monsieur Colbert, & prenant de là occasion de s'étendre sur les grandes qualitez de ce Ministre, il fit voir avec beaucoup de force & de netteté, tous les avantages que la France avoit reçeus de l'infatigable vigilance, avec laquelle il s'estoit incessamment employé pour le service du Roy; & pour la gloire & la grandeur de l'Etat. Il exagéra ensuite, combien il estimoit l'hon-

Decembre 1683,

F

neur d'estre associé à une Assemblée d'Esprits choisis , qui travailloient à mettre nostre Langue dans sa dernière perfection ; & dit , *Que comme après la raison , qui est l'essence de l'Homme , rien ne luy estoit si propre , ny si utile que la parole , sans laquelle la raison mesme ne peut se faire connoistre , l'application que Messieurs de l'Académie donnoient à polir , & à perfectionner cette parole , estoit un des plus importans usages de la raison , & qui contribuoit davantage à la prospérité des Etats. Il prouva cela , en faisant voir , Que de toutes les Nations de la Terre , il n'y en avoit point eu de plus heureuses , ny de plus renommées , que celles qui avoient eu sur les autres l'avantage de bien parler ; que parmy les Grecs , ces fameuses Villes qui avoient surpassé toutes les autres en*

splendeur, les avoient aussi surpassées en éloquence; & que parmy les Romains, l'heureux Siecle d'Auguste n'avoit pas moins esté le comble de l'éloquence Romaine, que le comble de la grandeur, & de la majesté Romaine. Il ajouta, Qu'on ne devoit pas s'étonner de cette liaison du bien public avec l'éloquence, si l'on considéroit que c'estoit l'éloquence qui récompensoit le plus magnifiquement ceux qui travailloient pour le bien public; rien n'estant comparable à la glorieuse immortalité qu'elle donne, & qu'elle seule est capable de donner; Que tout ce qu'avoient fait les Arts durant les premières Monarchies, estoit entierement détruit; que l'Empire des Grecs & des Latins estoit aneanty depuis plusieurs siècles; mais que l'Empire des Lettres Grecques & Latines, subsistoit encore aujourd'huy, & s'étendoit

*par toute la Terre ; Que la gloire
 que produit l'Art de parler n'estoit
 bornée ny par les temps , ny par les
 lieux ; qu'elle avoit toujours esté le
 plus cher objet des plus grands Hé-
 ros ; qu'Alexandre & César en
 avoient esté tellement touchez , que
 tout ce qu'ils avoient fait de grand
 & de merveilleux , ils ne l'avoient
 fait que pour elle ; que l'un avoit
 pleuré publiquement sur le Tombeau
 d'Achille, en s'écriant, O que vous
 estes heureux d'avoir esté loué
 par Homere : & que l'autre avoit
 voulu estre luy-même son Historien.
 Après avoir rapporté plusieurs
 autres avantages de l'Art de par-
 ler, dont Messieurs de l'Académie
 font profession , il dit , en parlant
 du grand Cardinal de Richelieu ;
 Que le dessein d'établir une Comp-
 gnie , toute composée de Personnes il-
 lustres, ou en Poésie, ou en Histoire, ou*

en quelque autre genre d'éloquence , (ce qui la rendoit une des plus politiques , & des plus celebres Assemblées que le monde eust jamais veues ,) estoit une marque de la sublimité de ses lumieres , qui luy faisoient voir dans l'avenir que ses grands desseins pour la France , seroient un jour executez , & qu'il viendroît un temps héroïque , dont les merveilles ne trouveroient jamais assez d'Historiens , de Poëtes , & d'Orateurs ; que ce temps estoit venu ; que le dessein qu'avoit pris un illustre Chancelier , de loger l'Académie Française dans son Palais , qui estoit le premier Tribunal du Royaume , avoit esté un heureux présage qu'elle devoit approcher du Trône , & loger dans l'auguste Maison de nos Roys ; que c'estoit le comble de gloire pour elle , qu'elle pût appeller son Protecteur , celuy que toutes les

bouches de la Renommée appelloient, le Vainqueur des Roys, le Maître des Mers, l'admiration de toute la Terre. Il passa de là à l'Eloge de cet incomparable Monarque ; & après avoir dépeint quelques-unes de ses merveilles Actions, avec des traits d'une éloquence tres-vive, voulant faire voir que jamais Potentat sur la Terre n'avoit donné tant d'éclat à la Majesté Royale, il dit, Qu'en quelque état que ce Prince fust, quoy qu'il fist ou qu'il ne fist pas, il paroissoit toujours avec une grandeur infinie ; Que s'il parloit, c'estoit une parole effective qui sembloit produire les choses mesmes qu'elle signifioit, & que s'il ne parloit pas, c'estoit un silence qui étonnoit, & dans lequel on sçavoit bien que se formoit le destin des Etats ; Que s'il faisoit la moindre démarche, son action don-

noit le mouvement à toute l'Europe; que s'il n'en faisoit aucune, son repos tenoit tout l'Univers en suspens; & qu'enfin quoy que l'on pût regarder en luy, parole, silence, mouvement, repos, tout y étoit grandeur, gloire, puissance, autorité.

Monsieur Daucour ayant finy son Discours, en protestant à Messieurs de l'Académie, qu'il conserveroit toujours pour la grace dont ils l'avoient honoré, une parfaite reconnoissance dans un cœur tout plein d'estime, de respect, & de soumission pour leur Compagnie, Monsieur Doujat, qui en est présentement le Directeur, luy répondit à peu près en ces termes.

MONSIEUR,

L'Académie Françoisse aura toujours des sentimens de vénération.

& de reconnoissance , pour la mémoire du grand Ministre , dont la perte ne luy est pas moins sensible qu'à vous. Comme c'est un malheur qui nous est commun , il me seroit difficile de trouver des termes propres pour vous donner la consolation dont nous avons nous mesmes besoin. Nous avions fait un peu auparavant une autre perte considerable , en la Personne de Monsieur de Mezeray. La Compagnie se tenoit honorée de sa profonde érudition , & de la beauté de son esprit. Tout le monde sçait ce que luy doit nostre Histoire , & nous sommes témoins de la grande part qu'il a eüe à nos Travaux ordinaires , par une continuelle application , & par une étude particuliere des Langues , qui peuvent servir à rendre la nostre plus parfaite. On trouvoit toujours dequoy s'instruire dans sa conversation , & l'on voyoit

aisément qu'il y avoit peu de choses dans l'étendue des belles Lettres, qui eussent échappé à sa connoissance.

Vous pouvez juger, Monsieur, par le choix que l'Académie Française a fait de vous, pour remplir la place d'un Homme de ce mérite, quelle estime elle fait de vostre Personne. Elle a considéré vos talens, qui malgré le soin que vous avez pris de les cacher, ne peuvent estre inconnus qu'à ceux, qui n'ont aucune connoissance du monde. Comme elle a beaucoup de satisfaction de vous voir entrer dans ses exercices, elle espere que par vostre assiduité vous répondrez à son attente, & que vous contribuerez beaucoup par les lumières de vostre esprit, à la perfection des Ouvrages qu'elle a voulu entreprendre. Elle espere même que vous joindrez vos nobles efforts à ceux de ces grands & beaux Génies, qui tâ-

chient de se prévaloir des incomparables Actions de nostre auguste Protecteur, pour relever par leur Prose, ou par leurs Vers, la gloire de nostre Nation, & la beauté de nostre Langue.

En vous parlant de la dernière distribution des Prix de l'Académie, j'oubliai à vous envoyer ce Madrigal de Monsieur Diéreville à Monsieur de Santeuil, Chanoine de S. Victor. Vous vous souvenez, Madame, que la Traduction de son Ode Latine, faite par Monsieur de la Monnoye, y remporta celui de Poësie.

T*Andis qu'en mille Lieux on
n'entend dans l'Eglise
Que retentir le Chant de tes Hym-
nes sacrez,
Et que toute la Terre en marquant
sa surprise.*

*Dit, qu'il faut que le Ciel te les ait
inspiré ;*

*Que ta gloire, SANTEVIL, paroist
digne d'envie ,*

Estant comblé de tant d'honneurs,

Lors qu'on voit que l'Académie

Couronne encor tes Protecteurs !

Ma'derniere Lettre vous ap-
prit la mort de Monsieur le
Comte de Vermandois , il faut
aujourd'huy vous apprendre
quelle a esté la Pompe funébre
de son Inhumation. Sa Majesté
ayant choisy l'Eglise Cathédrale
de Nostre-Dame d'Arras pour
le lieu de la Sepulture de ce
Prince, Elle le fit sçavoir à Mon-
sieur l'Evesque & au Chapitre
de cette Ville là , par ses Lettres
de Cachet , & leur ordonna de
luy rendre des honneurs confor-
mes à une Personne de son rang.

L'on fit aussi-tost sonner toutes les grosses Cloches de la grande Eglise : & le lendemain 26. de Novembre , Monsieur le Marquis de Montchevreuil son Gouverneur, ayant donné avis qu'entre onze heures & midy son Corps seroit amené , Monsieur Guitonneau , ancien Chanoine de la Cathedrale , & maistre de la Fabrique , qui pour l'intelligence singuliere qu'il a des Cerémonies Ecclesiastiques , & des appareils funebres , avoir esté choisy par le Chapitre pour dresser celuy-cy , employa tant d'Ouvriers , & concerta si bien toutes choses , qu'à onze heures les trois grands Portails le Chœur & la Nef de l'Eglise , furent tendus d'une double tenture de Deuil , chargée de Bandes de Velours noir ; outre la Cha-

pelle où le Corps du Prince devoit estre mis en dépost , & dont la draperie qui en bannissoit tout le jour , formoit un Ciel à l'Impériale. Les choses estant ainsi préparées , Monsieur le Comte de Nancré Gouverneur d'Arras - qui par l'ordre de Monsieur le mareschal de Humieres, avoit fait partir le jour precedent cinquante maistres de la Garnison , pour aller jusques à Lens attendre le Corps , fit sortir de la Place les Régimens de Conifmarck , de Lyonnois , & de Villeroy , pour aller au devant à une lieüe de la Ville. Pendant ce temps toute l'Infanterie se mit sous les armes ; & Monsieur le Chevalier de Montchevreuil , à la teste de trois Bataillons du Régiment du Roy , vint occuper le Cloistre de Nostre-Dame , les

Piques & les Drapeaux ornez de longs Crêpes volans , les Tambours drapés de noir & batant lugubrement , & les Armes traînantes. Un Bataillon de Navarre alla en mesme temps border à double haye les Ruës depuis le Cloistre jusqu'à la Porte de Meaulens , par où devoit entrer le Corps. Le Clergé des dix Paroisses , & les Religieux de tous les Convents de la Ville , avec leurs Croix , allèrent en bel ordre jusqu'à cette Porte , pour le recevoir , luy jeter de l'Eau benîte , & le conduire jusques à la Porte de la Cité. Le Guet de la grande Tour de la Cathédrale ayant averty par un signal que le Corps approchoit de la Ville, Monsieur l'Evesque avec une Etole & une Chape de Brocard d'or à ramage noir , & la Mitre

en teste , accompagné de ses Archidiaques, du Chantre & du Sôu-chantre , revestus de semblables Ornemens , & de seize Officiers, & précédé de tous les Chanoines ayant leurs hermines , & de tous les Chapelains & musiciens, se rendit à cette Porte , où le Corps arriva sur les onze heures, au son de toutes les Cloches , & au bruit de toute l'Artillerie de la Ville , de la Cité & de la Citadelle , suivy de toute la Cavalerie l'épée à la main. Monsieur le marquis de Montchevreuil la précédait , avec Monsieur l'Abbé Fleury Précepteur du Prince défunt , & ses Gentilshommes ; & apres eux venoient tout l'Etat major , & une foule de Gens de qualité , & d'Officiers d'Armée. Dès que le Carrosse qui portoit le Corps fut arrivé à la Porte de

la Cité , les Hautbois de l'Armée commencerent un Concert lugubre , qui convenoit merveilleusement à la Cerémonie funebre qu'on alloit faire. Ce Concert dura jusqu'à ce que la draperie de Deuil qui environnoit le Carrosse estant découffue , l'on eust descendu le Corps, & qu'on l'eust mis sur le Brancard à bras que l'on avoit préparé. Douze des plus anciens Chanoines le receurent , & le couvrirent d'un riche Poële de Velours noir, barré d'une large Croix de Drap d'or, & orné de quatre Ecussions, dont les quatre coins furent portez par quatre autres Chanoines des plus vénérables. Monsieur l'Evesque ayant fait les Aspersions & les Prieres ordinaires , le Corps fut conduit dans la Cathedrale , au chant de tous les musiciens, &c.

au son des Hautbois qui concer-
toient avec eux. On le posa au
milieu du Chœur sur une Estrade
couverte de Deuil , & sous
un grand Daiz de Velours noir,
à costé de vingt-quatre grands
Chandeliers d'argent, outre qua-
tre autres de sept pieds de hau-
teur , qui estoient aux quatre
coins , chargez de quatre gros
Flambeaux , & environnez de
vingt - quatre Enfans vestus de
Robes noires , & tenant chacun
un Flambeau de six livres. Après
les Chants , les Aspersions , les
Encensemens , & un *De profundis*
en Musique composée de Voix
& d'Instrumens , le Corps fut le-
vé par les douze Chanoines , &
posé avec la mesme cérémonie
dans la Chapelle de Deuil qu'on
luy avoit préparée ; où après de
nouvelles Prières , il fut laissé en

déposé jusques au jour de l'Enterrément. On le mit pareillement sur une haute Estrade de Deuil, couvert du mesme Poële, à costé de quatre grands Blasons portant de France au Lambel de gueules, & traversez par derriere de deux Ancres doubles d'argent mises en sautoir, & entouré de vingt-quatre grands Chandeliers d'argent chargez de gros Cierges, outre six autres sur l'Autel, qui ont brûlé continuellement, jusqu'à ce qu'on ait tiré le Corps de cette Chapelle. Dès ce moment le Chapitre ordonna, qu'outre les Messes qu'on celebreroit tous les jours pour le repos de son ame, deux Chanoines se reléveroient d'heure en heure jour & nuit, selon la table qui en fut faite, pour prier auprès du Corps. Le 28. du mesme mois ayant esté choisi

pour le jour des Funérailles , on éleva au milieu du Chœur une haute & vaste Chapelle ardente. Des Bandes de Velours noir , ornées de grands Blasons , en environnoient le Ciel & les Colonnes , & une Pyramide dont la base avoit trois dégrez , & estoit d'une largeur égale à cette Chapelle. L'aiguille qui faisoit le comble & le couronnement de la Pyramide , avoit vingt-quatre pieds de hauteur , & la Pyramide estoit environnée de quatre cens Cierges , sans ceux qui regnoient autour de la Chapelle ardente, Sur les trois heures & demie , tout le Clergé de la Cathédrale partit du Chœur où il s'estoit assemblé , & s'en alla dans un tres bel ordre à la Chapelle de Deuil où reposoit le Corps , & d'où après les Prières & Cerémonies accoustumées , on

le transporta au Chœur sous la Chapelle ardente, & sur une vaste Estrade de trois dégrez, & toute drapée de noir. Deux cens grāds Chandeliers d'argent chargez d'un pareil nombre de Cierges, estoient posez sur les trois dégrez de cette Estrade, au pied de laquelle estoit une Table couverte d'un Tapis de Velours noir, & sur cette Table il y avoit une Croix & six Chandeliers de vermeil doré, avec un grand Bénitier & son goupillon d'argent. Un Poële de Velours noir, traversé d'une large Croix de drap d'or, & orné de quatre grands Blasons, couvroit à bouts traïnans le Cercueil, au pied duquel estoit un Carreau de Velours noir, chargé d'une vaste Couronne de vermeil doré, enrichie de Pierreries, & de divers excellens ouvrages. On

chanta les Vespres, les Matines à neuf Leçons, & les Laudes. Monsieur le Marquis de Montchevreuil y assista avec Monsieur l'Abbé Fleury, & l'Aumônier du Prince défunt, tous deux en Rochet & Manteau long, ses quatre Gentilshommes, & plusieurs autres Officiers de Sa Maison. Ce Service commença à quatre heures, & finit à sept.

Le lendemain, dès cinq heures du matin, on sonna toutes les grosses Cloches de la Cathédrale, presque sans intermission, jusques à une heures apres midy. Sur les dix heures, Monsieur le Marquis de Montchevreuil accompagné des principaux Officiers de la Maison de Monsieur le Comte de Vermandois, Monsieur le Gouverneur & l'Etat Major, le Consul, les Echevins

de la Ville , & de la Cité , la Gouvernance , & tous les Corps de la Ville , s'estant placez dans le Chœur , aux lieux qu'on leur avoit préparez ; Monsieur l'Evesque revestu d'un riche Ornement , & assisté de dix-huit Officiers revestus de mesme , célébra la Messe pontificalement. Elle fut chantée en Musique , de la composition de Monsieur Doré Maistre de celle de la Cathédrale si connu par les beaux Ouvrages qu'il a donnez au Public. Les Voix estoient accompagnées de divers Instrumens , à quoy répondoit par intervalles un Concert de Hautbois en tons tristes & lugubres. Tout le Clergé alla à l'Offrande, un Cierge à la main. La Messe finie , les Hautbois jouèrent un Air entièrement lugubre , de

la composition de Monsieur Lully. Apres quoy , Monsieur l'Evêque accompagné de ses Officiers , vint au haut de la Chapelle ardente faire les Prières , les Aspersions & les Encensemens ; ce qui estant finy , douze Chanoines enlevèrent le Corps , quatre autres tenant les quatre coins du Poêle ; & les Hautbois jouèrent un nouvel Air aussi triste que le premier , pendant qu'on le portoit au Tombeau. On l'a fait au milieu du Chœur , à l'entrée de l'Esplanade du Sanctuaire. Il est basti de pierres blanches , taillées & traversées de grosses barres de fer , sur lesquelles est posé le Cercueil. Pendant ce temps , toute la Soldatesque , qui occupoit le Cloître , fit trois décharges générales. Je ne puis ômettre icy une circon-

stance tres - particulière de ce Tombeau. L'on découvrit en le creusant , un vaste Cercueil de pierre grise tout d'une pièce, couvert d'une grosse pierre taillée en dos - d'asne. Un des Ouvriers ayant porté par hazard un coup de pic sur ce couvercle , & en ayant rompu un coin , donna lieu de voir dans le Tombeau à la faveur d'un long Cierge. On n'y vit pour tous ossemens que deux os de cuisse , & le derriere d'un crâne renversé , garny de cheveux blonds. On ignoroit de qui estoit ce Tombeau , quoy qu'on sceût que la Princesse qui-y repose avoit esté entermée dans le Chœur de l'Eglise il y a environ cinq cens ans ; mais la curiosité de regarder dans ce Sepulchre , ayant fait découvrir vers les pieds une Lane de métal gravé , on la tira

tira , & on y lût ces paroles en Latin , dont les lettres sont d'ancien caractere Romain.

L'an 1182. mourut Elizabeth , Femme de Philippes Comte de Flandre & de Vermandois , Fille de Rudolphe Comte de Vermandois. Elle repose dans ce Tombeau.

Cette Comtesse de Vermandois estant morte sans Enfans , le Comté par cette mort est retourné à la Couronne de France , & il semble , si j'ose user de ce terme , qu'il y ait quelque sorte de fatalité dans le hazard qui a fait creuser le Tombeau de Monsieur le Comte de Vermandois à la teste de celuy de cette Comtesse , qui par ce moyen se trouve à ses pieds. Ce fut elle qui donna la Couronne qui a esté posée sur le Cercueil de ce prince. Elle servit à la Pompe de ses

Decembre 1683. G

Funérailles , & depuis ce temps, elle n'a esté employée que pour celle de Monsieur l'Admiral. Elle a deux pieds & demy de tour , & dix pouces de hauteur. Ses Fleurons sont des Trefles doubles , & des Glands entremêlez. Elle est remplie d'une infinité d'Ouvrages à jour tres-déliçats , & ornée de plusieurs Pierreries. Sa richesse & sa beauté firent que Raoul , ou Radulphe , Evêque d'Arras , qui vivoit du temps de Loüis le Bel, enferma dans son tour quantité de précieuses Reliques , ce qui fait qu'on la suspend au milieu de l'Autel aux jours des grandes Fêtes. Comme on attend de la Cour l'Inscription qu'on doit enfermer dans le Tombeau de ce Prince , on n'en a point encore fermé la voûte. L'ouverture est seulement couverte d'une

Estrade de deuil, sur laquelle est une Représentation revestue d'un Poële orné de ses Armes; & aux quatre coins du Tombeau sont quatre gros Chandeliers de sept pieds de hauteurs, chargez de gros Cierges, qui brûlent jour & nuit. Le peuple vient continuellement prier pour le repos de l'ame du Prince; & les Chanoines, & tout le Clergé, continuent pour luy leurs Oraisons & leurs Sacrifices.

Je vous ay déjà parlé dans une de mes Lettres de l'Académie de Peinture & de Sculpture. Je vous ay fait voir son Origine, ses Statuts, & ses Privileges, & je vous ay fait connoître la plupart des Illustres qui la composent. Vous sçavez que feu Monsieur Colbert en estoit le Protécteur; & que Monsieur le

Chancelier Seguier, & Monsieur le Cardinal Mazarin, avoient occupé la mesme place avant ce ministre. Sa mort la laissoit vacante, & elle ne pouvoit estre remplie que par une Personne qui fist une grande figure dans le monde, & dont le mérite distingué fut généralement reconnu. Tout cela se rencontroit dans Monsieur de Louvois. Ce grand Corps jeta aussitost les yeux sur luy, & chacun en particuliers estoit tellement persuadé que ce choix ne pouvoit tomber sur un autre, qu'on le regardoit comme une affaire conclüe avant qu'on en eust délibéré. En effet, ce Poste ne pouvoit estre occupé plus dignement. Outre qu'ils trouvoient dans Monsieur de Louvois toutes les qualitez nécessai-

res pour remplir une Place, possédée déjà par trois Ministres, il venoit d'estre revestu d'une Charge qui sembloit le rendre Protécteur né de tout ce qui regarde les Arts, puis que comme Sur-Intendant & Ordonnateur des Bâtimens du Roy, Arts, & Manufactures, il devoit, pour le service de Sa Majesté, & pour porter sa gloire, & la splendeur de la France au plus haut point, avoir tous les jours commerce avec les beaux Arts. Ainsi tout concouroit si bien à ce choix, que malgré la liberté des suffrages, il paroissoit que Messieurs de l'Académie ne pouvoient jeter les yeux sur un autre Protécteur, sans faire une espece d'injustice, & qu'ils n'estoient libres que pour n'avoir qu'une seule voix, tant le vray mérite les détermi-

noir. Monsieur de Louvoys est donc choisy par les grandes qualités de sa Personne, qui l'élevé beaucoup au dessus de celle de Sur-Intendant des Bâtimens; mais pour le bonheur de l'Académie, le Sur-Intendant se trouve dans le Ministre, & elle rencontre son Protécteur dans celuy qui tous les jours doit estre Juge des Ouvrages que l'on attend d'elle pour embellir les Palais du plus grand Monarque de la Terre.

L'Académie, d'un consentement general, ayant résolu de prier Monsieur de Louvoys de luy faire l'honneur d'estre son Protécteur, douze de ses Députés, à la teste desquels estoit Monsieur le Brun, Directeur & Chancelier de ce grand Corps, se rendirent à Versailles. Ce Mi-

ministre leur fit un accueil tres-obligéant, & qui répondit à ce qu'ils en attendoient. Il leur demanda à estre informé de tout ce qui concernoit leur Académie. Quand on ne fait rien sans connoître à fonds les Affaires dans lesquelles on doit entrer, on ne prend jamais de fausses mesures. Ce que je dis a paru par mille choses, dont la modestie de ce Ministre ne me permet pas de vous parler.

Comme l'Académie donne deux Prix tous les ans à ceux qui réüssissent le mieux sur les Sujets de Peinture & de Sculpture qu'elle propose aux Etudians, & que ces Prix sont distribuez par le Protécteur, il fut résolu que cette distribution seroit différée jusque au jour qu'il plairoit à Monsieur de Louvoys de mar-

quer , pour venir prendre cette qualité dans une de leurs Assemblées. Il se rendit à l'Académie le Vendredy 17. de ce mois , & fut reçu au bas de l'Escalier par Monsieur le Brun , qui estoit accompagné d'une partie des plus Illustres de ce célèbre Corps. Ils le conduisirent dans la grande Salle où se tiennent les conférences. Elle estoit ornée d'un grand nombre de Tableaux , & de quantité de Statuës , Bustes , Médailles & Bas-reliefs de marbre. Tous ces Ouvrages sont faits par les Académiciens ; & cette Salle qui est extrêmement élevée , & en maniere de Sallon , en est remplie depuis le haut jusqu'au bas monsieur de Louvoys alla d'abord visiter les Tableaux , & les Bas-reliefs de ceux qui avoient remporté & disputé les Prix ; &

après les avoir examinez quelque temps , il vint prendre séance dans le Fauteuil qu'on luy avoit préparé au fonds de la Salle , entre les Bustes de Monsieur le Cardinal Mazarin , & de Monsieur le Chancelier Seguier , autrefois Protécteurs de la mesme Académie. L'Assemblée remplissoit trois Cercles ; & au milieu de ce grand circuit , il y avoit une Table , au devant de laquelle estoient l'Historiographe de l'Académie , & le Secrétaire ayant son Registre pour écrire ce qui se passe en chaque Assemblée. Tout le monde estant assis , Monsieur de Louvoys invita la Compagnie à se couvrir , ce qu'il fit à plusieurs reprises , & d'un air honneste , qui marquoit l'estime qu'il avoit pour les beaux Arts , & pour ceux qui en les fai-

sant valoir avec tant de gloire, rendent la France aussi florissante de ce costé-là, que la Grece & Rome l'estoient autrefois. Chacun s'estant couvert, peut obéir à ce Ministre, l'Historiographe de l'Academie se leva, & lût ce qui suit.

MONSIEUR,

La grace que vous avez faite à l'Academie Royale de Peinture & de Sculpture, en prenant la qualité de son Protecteur, l'oblige à vous faire l'Arbitre de son Travail, & à vous rendre aujourdhuy raison de la conduite qu'elle tient, pour répondre aux esperances que le Roy en a conceues quand il l'a fondée. Elle cherche par ses diferentes occupations, à se rendre digne de traiter les grandes Actions de Sa Maiesté, afin que

dans ses Ouvrages la Posterité trouve une Histoire celebre, où vostre Ministère a si bonne part. Elle travaille à former des Eleves, qui puissent à leur tour contribuer à l'embellissement, & à la magnificence du Royaume. Pour les en rendre capables, elle ne se contente pas de les faire dessiner d'apres deux Modèles, qu'elle fait poser chaque iour en leur faveur, elle prend encore soin qu'on leur donne des Leçons de Geometrie & d'Anatomie, qui sont des Parties essentielles de son Art. Sur tout, elle entretient l'émulation parmi les Etudiants, par des Prix qu'elle propose tous les ans aux plus habiles d'entre eux, & ces Prix re-veillent d'autant plus l'ambition des Concurrrens, qu'ils leur sont ordinairement distribuez par les mains de son Protecteur. Elle s'assemble le premier & le dernier Samedi de chaque

mois. Une de ses Assemblées est pour régler les affaires de la Compagnie; l'autre est pour faire des Conférences qui puissent donner des lumières aux Ecoliers. A Chaque Conférence, un des Academiciens examine quelque excellent Tableau, ou quelque rare Statue, ou bien il agite quelque importante Question de l'Art; & apres un Discours qu'il a composé sur ce sujet, il laisse l'Academie Arbitre de ses Observations, & de sa Critique; ce qui donne lieu à des Préceptes tirez de la matiere mesme, pour la conduite des Etudiants. C'est à moy, comme Historiographe de l'Academie, de mettre au net ces Dissertations; & voicy en deux mots, le sujet des Conférences qui se sont tenues depuis la dernière distribution des Prix.

Dans la premiere Assemblée, on lut un Discours de feu Monsieur Nog

cret, sur un Tableau, où Monsieur Poussin a représenté la Fuite du jeune Pyrrhus, selon que Plutarque la rapporte dans la Vie de ce Prince. On y fit voir en quelles occasions les Peintres d'aujourd'huy peuvent imiter ceux qui les ont precedez, sans que cette imitation passe pour un larcin.

Dans la seconde, Monsieur Monnier fit des reflexions sur les Contours, ou Lignes qui terminent les différentes parties d'un Corps.

Dans la troisième, on lut un Discours de Monsieur Bourdon, sur un Tableau de la main du Carache, qui represente le Martyre de S. Estienne. La Dalmatique qu'on donne vulgairement à ce premier Martyr, fit remarquer avec combien de precautions il faut donner aux Figures que l'on traite, des habillemens selon l'usage de chaque Nation, de chaque

Siecle , & de chaque Culte , tant pour un Sexe que pour l'autre.

On fit lecture dans la quatrième Assemblée , d'un Discours de Monsieur Loir , sur un autre Tableau de S. Estienne , peint de la main de l'Albane. On y parla des Parties principales de la Peinture , comme de la Composition , de l'Expression , du Dessein , & du Coloris.

La Conference qui se fit ensuite , examina un Discours de Monsieur Champagne touchant un Tableau , où Monsieur Pouffin a représenté Moïse exposé pendant son enfance sur le Fleuve du Nil. On y mit en question , si dans un sujet tiré de l'Histoire sacrée , il estoit permis d'introduire des Divinitez fabuleuses.

La sixième Conference roula sur les Observations de Monsieur Anguier , touchant la Figure antique de l'Hercule , avec un examen des

plus belles Parties de la Sculpture.

Dans la septième, on écouta une Dissertation de Monsieur Girardon, sur des différentes especes de Bas-reliefs.

Dans la huitième, on lût un Discours de Monsieur Coespel, qui propose plusieurs Méthodes pour former les jeunes Elèves.

La neuvième, examina des Reflexions de Monsieur Champagne, sur un Tableau où Monsieur Poussin a représenté l'Arche d'Alliance prise par les Philistins. On y traita de quelle façon les Ecoliers se doivent servir du Modèle, & de l'Antique.

Dans la dixième, on lût un Discours de feu Monsieur Bologne sur un Tableau de Titien; ce qui donna encore lieu de faire plusieurs reflexions sur l'étude de l'Antique, & du Naturel.

L'onzième Conférence, fut employée à examiner un Discours de Monsieur Champagne, sur les Ombres qui doivent estre opposées aux Corps éclairer.

Dans la douzième, on lût un autre Discours de Monsieur Champagne, qui soutenoit que le Dessen devoit estre preferé à la Couleur, ce qui fut appuyé par les solides & doctes raisonnemens d'un Conseiller de l'Academie.

Dans la dernière, apres un Discours de Monsieur Blanchard sur le merite de la Couleur, la Compagnie convint que la Couleur avoit ses avantages particuliers; mais elle déclara une seconde fois, que l'étude du Dessen estoit preferable à celle des autres Parties de la Peinture.

L'Academie se propose, Monseigneur, de redoubler encore ses soins sous vostre protection, afin de rendre

ses Exercices plus agreables à Sa Majesté, & plus utiles au Public.

Cette lecture estant achevée, le Secretaire de l'Academie se leva, & lût ce qui suit.

MONSEIGNEUR,

L'Academie a fait l'examen des Ouvrages faits par les Etudians, pour remporter les Prix qui se distribuent tous les ans par ordre du Roy, sur le sujet qu'il leur a esté proposé, de représenter en Peinture & en Sculpture, l'Invention des Forges, des Tentes, & des Instrumens de Musique, comme il est marqué dans le quatrième Chapitre de la Genèse.

La Compagnie a jugé que Gabriel Benoist, qui a fait le Tableau marqué de la lettre F. meritoit le Prix de la Peinture; & que Pierre le

Pautre, qui a fait le Bas-relief marqué de la lettre B. meritoit celui de la Sculpture. A l'égard des nommez Loüis la Guerre , Michel Tiphaine, & Robert Doisy, qui ont fait , savoir le premier , le Tableau marqué G. le second , un Tableau de Mignature marqué H. & le troisiéme, le Bas relief marqué de la lettre D. elle a accordé à chacun d'eux un Porte-Crayon d'argent , & la grace qu'elle leur fait , de pouvoir dessiner gratis dans l'Academie du Modelle.

Ensuite ceux qui avoient remporté les Prix , eurent l'honneur de les recevoir de la main de M^r de Louvois , à qui le Secrétaire les présentoit à mesure que ceux qui les avoient mérités passoient devant ce Ministre. Ces Prix consistoient en deux Medailles d'or,

Où le Portrait du Roy estoit représenté. Ce digne Protecteur des Arts, dit à ceux à qui il les donna, qu'ils s'attachassent à bien étudier, & qu'il auroit soin d'eux. Monsieur le Brun, qui estoit assis à costé de Monsieur de Louvoys, & à sa droite, luy dit, *Que suivant son intention, l'Academie s'employeroit à enseigner les Eleves dans l'étude & la correction du Dessin, qui est le principe & le fondement de la Peinture, & de la Sculpture, & que c'estoit son application principale.* Monsieur de Louvois répondit, *Il est vray que l'on ne peut pas peindre sans couleur ; mais on ne peut pas dire qu'un Homme soit Peintre, s'il ne sçait dessiner.*

Ce Ministre se leva ensuite, & toujours accompagné de Monsieur le Brun, & des Principaux

de l'Académie, il alla dans le Lieu où les Etudians dessinent d'après le Modèle. L'Académie en entretient deux. Monsieur le Brun les avoit posez ce jour-là, & ils formoient une espèce de Groupe, qui faisoit voir la grande intelligence de celuy qui avoit fait prendre ces sçavantes Attitudes à ces deux Modelles. Monsieur de Louvoys, après les avoir examinez quelque temps, excita les Etudians à se rendre habiles, & passa dans une autre Sale qui estoit remplie de leurs Dessesins. Il les regarda, & dit, que si Messieurs de l'Académie trouvoient quelques jeunes Etudians qui eussent de grandes dispositions à se distinguer beaucoup, & qui manquassent de bien pour étudier; il leur donneroit dequoy subsister. Il dit aussi, qu'il au-

roit soin de faire ce qu'il faudroit, pour donner lieu aux Etudi-
dians de venir apprendre à des-
finer à l'Académie sans rien pa-
yer ; car il n'y a que les Fils d'A-
cadémiciens, les maistres Peintres,
& leurs Enfans, qui ayent ce Pri-
vilège ; les autres payant quelque
chose par semaine, pour l'entre-
tien des Modelles, des lumières, &
du feu. Ce qu'ils donnent n'est
pourtant pas assez considérable
pour suffire à cette dépense ; &
l'Académie qui veut que tant de
jeunes Eleves puissent un jour
remplir la France d'aussi sçavans
Hommes qu'on y en voit aujour-
d'huy, y contribuë encore de son
fonds. Monsieur de Louvoys,
pour la combler de satisfaction,
dit encore, qu'elle pouvoit s'as-
surer de sa protection, & qu'il
vouloit l'élever plus haut qu'on

ne l'avoit vûë. Il fut reconduit jusqu'au bas de l'Escalier, parlant tantost à l'un, & tantost à l'autre de ces messieurs, d'une manière engageante, & exhortant ceux qui ont des Ouvrages pour le Roy, à bien travailler, & avec diligence. Il en distribua mesme à quelques-uns des plus habiles d'entre-eux, en leur disant qu'ils ne devoient pas demeurer inutilles. Il suivoit en cela les sentimens du plus éloquent de tous les Romains, qui s'est autrefois servy de ces termes; *Malheur aux Etats qui negligent les beaux Arts. Si vous refusez aux Arts les recompenses qu'ils meritent, vous n'estimez point les Vertueux qui les exercent. Quel honneur esperẽz vous de la Posterité, & que deviendra la Gloire presente de la Republique?* Tout ce que je vous viens de

dire fait connoître , que Monsieur de Louvois ne sera jamais de ceux contre lesquels ce grand Orateur s'écrie , & qu'il doit tout espérer de la Posterité , puis qu'il veut faire tant de choses en faveur des beaux Arts. Il est vray que le motif qui le fait agir , est bien grand , bien noble & entièrement digne de luy. Ce ministre ne se regarde point luy-mesme , il n'a pour objet que la gloire du Roy. Il sçait que rien ne la peut mieux faire passer à la Posterité, que les Tableaux des grands Peintres , les marbres, le Cuivre & l'Airain. Il y va de l'intérêt de toute la terre , que l'éclat de la vie de ce monarque perce les siècles les plus éloignez , afin que tous les Peuples puissent profiter de l'exemple d'une vie si glorieuse. Jugez si dans la vûë de ren-

dre le Roy immortel par les beaux Arts, monsieur de Louvoys, qui en est présentement Protecteur, ne mettra pas tous ses soins pour les faire fleurir, comme il fait avec tant de zèle, d'application & de succez, dans toutes les autres choses où il est employé pour le service de Sa Majesté. On peut dire qu'en prenant cet interest, il prend celuy d'une des plus Nobles Professions qu'on puisse exercer. En effet, les Arts Libéraux ont toujours esté dans une estime tres-haute chez les Grecs & les Romains. Les premiers consideroient si fort la Sculpture, qu'ils ordonnerent des Précepteurs pour l'enseigner avant toutes choses à leurs Enfants, avec de tres-rigoureuses défenses aux Esclaves de l'exercer, Ils prétendoient par cette éducation

cation leur donner une disposition générale à toutes les autres Sciences , & rendre leurs yeux capables de discerner parfaitement les justes proportions des choses , & de juger de la beauté de tous les Objets du monde. La nombreuse Famille des Fabius, qui prirent le nom de Peintres, fut plus connuë par cette qualité, que par la valeur de trois cens Chevaliers , qu'elle perdit dans un même Combat , pour le service de la Republique. Les plus sages des Empereurs Romains n'ont pas dedaigné de donner quelques heures à la Peinture ; & François I. & Louis XII. Philippes III. & IV. Roys d'Espagne , en ont fait un de leurs plus agréables divertissemens. Demetrius, surnommé le Preneur de Villes, montra l'estime qu'il

Decembre 1683,

H

en faisoit , en refusant de se rendre Maître de Corinthe. Il ne falloit pour cela , que mettre le feu dans un Quartier où estoit un Tableau de Protogene ; mais il aima mieux conserver ce fameux Ouvrage , que d'achever de la conquerir. Tout le monde sçait, que le Roy Nicomède voulut affranchir les Gnidiens de tous les Tributs qui leur avoient esté imposez , pourvû qu'ils luy donnassent la Venus de Praxitéle , qu'ils possedoient , & qui attiroit tous les ans dans leur Ville un nombre infiny de Curieux. Ce Peuple le refusa , & préfera cette celebre Statuë au soulagement que ce Prince luy offroit. J'aurois beaucoup à vous dire , si je vous parlois de tous les honneurs qui ont esté rendus aux Peintres & aux Sculpteurs. La Grece n'eut

pas moins de respect pour le fameux Polignote, que pour Licurgue & Solon. Elle luy fit preparer des Entrées magnifiques dans toutes les Villes où il a voit fait quelques Peintures ; & ordonna par un Decret des Amphictions, qu'il seroit défrayé aux dépens du Public, dans tous les Lieux ou il passeroit. Parrasius ; pour prix d'un Tableau de sa main, receut de ses Citoyens une Couronne d'or , & une Robe de Pourpre, qu'il porta depuis , comme une marque de l'estime de sa Patrie. Le Peintre Etion , ayant exposé aux Jeux Olympiques un Tableau de sa façon , où estoit représentée la Nôce d'Alexandre & de Roxane , Proxénidas Intendant des Jeux en fut si charmé , qu'il luy fit épouser sa Fille , quoy que ce Peintre fût un Etranger, qui n'a-

voit pour tout avantage , que son habileté dans son Art. On sçait que le Pape qui vivoit du temps de Raphaël , avoit pour luy tant d'estime , qu'il estoit dans le dessein de luy donner sa Nièce en Mariage. Les Rhodiens ont bâty un Temple à un de leurs Peintres ; & la Grèce & l'Italie ont élevé des Statuës à ceux qui se sont distinguez par des Ouvrages considérables. Charles V. fit le Titien Comte Palatin , l'honorant de la Clef d'or , & de tous ses Ordres de Chevalerie , & François I. dit ces paroles aux Principaux de sa Cour, en faveur de Léonard del Vinci , qui expiroit entre ses bras ; *Vous avez tort de vous étonner des honneurs que je rends à ce grand Peintre. Je puis faire en un jour beaucoup de Seigneurs comme vous ; mais il n'y a*

que Dieu seul , qui puisse faire un Homme pareil à celui que je perds. L'estime où les Peintres & les Sculpteurs sont à Rome , fait parvenir leurs Enfans à la Prélature , & il n'y a rien qu'ils ne puissent espérer. Ils y jouissent des Privileges des Nobles Romains. A Venise , les Arts Libéraux ont un Tribunal & des Juges particuliers , qui ne connoissent que de de leurs Causes. A Florence , Cosme de Medicis leur donna des Franchises plus considerables même que celles des Gentilshommes ; disant que la Noblesse qui vient de la naissance, est un effet du hazard , & un don de la Nature ; & que celle qui s'acquiert par l'exercice des beaux Arts, est une récompense legitime de la Vertu. Dans les Provinces Unies , ils sont exempts de

toutes les charges ; on y propose des prix à ceux qui y excellent, & ils peuvent parvenir à toutes les Dignitez de l'Etat.

Je croy, Madame, que vous ne vous étonnerez pas après cela , si le Roy , qui a une Noble Passion pour toutes les grandes choses , a pris tant de soin de mettre les Arts Liberaux en France dans tout l'éclat qu'il peuvent avoir. Vous ne serez pas sans-doute fâchée de voir les marques d'estime qu'il leur donne dans les Lettres & Brevets accordez à l'Académie en 1664. & 1665. En voicy l'Extrait.

R Econnoissant que l'Academie Royale de la Peinture & de la Sculpture , que sa Majesté a établie en sa bonne Ville de Paris , a tellement réüssy selon son desir , que ces deux Arts , que l'ignorance avoit

presque confondus avec les moindres Mestiers , sont maintenant plus florissans en France, par le grand nombre qui s'y trouve de rares & d'excellens Hommes , qu'en tout le reste de l'Europe ; & sçachant qu'il n'y a point de plus fortes considerations pour faire embrasser cette noble vertu , qui est un des plus riches Orne-
mens de l'Etat , que l'amour du Souverain pour elle , Sa Majesté qui en a une toute particuliere pour la Peinture , & pour la Sculpture, a résolu de luy en donner de continuelles marques , & cependant de luy assigner un fond tous les ans , pour la dépense de son Assemblée , & mesme de gratifier ceux qui la composent , de quelques effets honorables de sa bienveillance, voulant qu'ils jouissent des mesmes Privileges , & droits de Committimus , que ceux de l'Academie Françoisse , afin que ces Arts

Liberaux soient exercez plus noblement , & avec une entiere liberté, n'y ayant rien entre les beaux Arts, de plus noble que la Peinture , & la Sculpture.

Je ne scaurois m'empescher , pour bien finir cet Article, d'employer icy les mesmes paroles que je trouve dans un Discours public d'un Homme illustre , qui exerce aujourd'huy une des plus considerables Charges de la Robe. Après avoir rapporté plusieurs choses , que le Roy a faites à l'avantage de l'Academie de Peinture & de Sculpture, il ajoute ; Outre des effets si remarquables de son estime , il l'a logée auprès de sa Personne ; il y entretient des Professeurs, pour l'enseigner à la jeunesse ; il y propose des Prix de temps en temps , pour donner de l'émulation ; & lors que quelqu'un s'est rendu car-

pable de discerner les beautez de l'Antique, & de profiter de l'imitation des grands Maistres, il l'envoie à Rome dans l'Academie Royale qu'il y a instituée, pour se perfectionner dans sa Profession. C'est ainsi qu'il prend soin de reconnoistre le talent des Hommes extraordinaires, & qu'au milieu des penibles fonctions de la Royauté, ce mesme esprit qui anime ses Conseils, & qui commande ses Armées, conduit aussi la Structure de ces superbes Edifices qui surpassent la magnificence de l'ancienne Rome, & qu'on a vus par une espece d'enchantement, plus avancez depuis quatre années, qu'ils ne l'ont esté sous le Regne de six Roys. Il sçait bien que plus le Prince fait de choses digne de l'Immortalité, plus il est obligé de considerer ceux qui les rendent immortelles, que sa vie estant une suite conti-

nuelle de triomphes , il doit protéger ces illustres Ouvriers, qui en forment les plus riches , & les plus durables Ornemens ; & que si César assura ses Statuës , en relevant celles de Pompée , il n'assurera pas moins les siennes en rechaussant le mérite des beaux Arts , qui érigent des Monumens éternels à son honneur. C'est l'unique bien qu'il se réserve pour lui ; c'est la seule récompense que peut recevoir celui qui possède tout ; mais c'est aux Sculpteurs , & aux Peintres à la donner. C'est à eux de représenter LOUIS le Conquerant , avec ce caractère de grandeur que la vertu heroïque imprime sur son visage ; avec cette mine haute , faite pour commander à toute la Terre , & qui le rend connoissable au milieu des Escadrons , & de la foule des Combatans.

Le mesme jour que Monsieur

de Louvoys fut reçu Protecteur de l'Académie de Peinture & de Sculpture, il avoit esté le matin à la Chambre des Comptes, où il presta Serment pour la Charge de Sur-Intendant des Bâtimens. Il prit place ensuite au dessus du Doyen, où l'on jugea une Affaire dans laquelle il opina ; apres quoy la Compagnie finit sa Séance.

Sa Majesté en a donné une d'Intendant dans les mesmes Bâtimens, à Monsieur de Chanlay. Il est connu par les belles Cartes qu'il a faites pour le Roy.

On ne fait rien pour ce Prince, dont il ne se souviene dans l'occasion ; & Monsieur Besson, l'un de ses Rencüeurs, & Chirurgien de Sa Majesté, vient de l'éprouver. Il estoit en quartier

H 6

lors qu'Elle eut le Bras démis , & il a reçu pour recompense une Charge de l'un de ses Camarades , qui vaquoit par mort. Il la demandoit pour un autre ; & le Roy , qui n'oublie aucun des services qu'on luy rend , la luy a donnée pour luy-mesme.

Ayant donné dans ma Relation de tout ce qui s'est passé au Siege de Vienne , un Portrait du Comte de Staremberg , on m'a demandé celuy du Roy de Pologne avec tant d'empressement, qu'encore que je vous l'aye déjà envoyé dans une de mes Lettres, je suis obligé de vous faire voir encore ce mesme Portrait. Il est gravé sur une médaille qui a esté faite à l'occasion de la derniere Paix de Pologne, conclüe avec les Turcs. La Face droite contient l'Effigie du Roy , & de la



r8
 avez,
 rquis
 evers
 avec
 deux.
 porte
 autre
 es qui
 elligi-
 yez à
 avées
 de la

du té-
 it à la
 lation
 nt de
 n. di-
 ement
 raine,
 re par
 tresse

186
lors
il a
Ch
des
den
le R
serv
a de
tion
Sieg
Cor
dem
logr
qu'e
envi
je si
ence
grav
faite
Paix
les
tient

Reyne , qui comme vous sçavez , est Fille de Monsieur le marquis d'Arquien. Hy a dans le Revers un Palmier , & un Olivier , avec un Botlier attaché entre les deux. La Couronne de Pologne porte également sur l'un , & sur l'autre de ces Arbres. Les paroles qui sont autour sont assez intelligibles. Celles que vous voyez à costé de l'Estampe , sont gravées dans l'épaisseur du cercle de la médaille.

J'ajoute , dans la veuë du témoignage que chacun doit à la verité , que si dans la Relation de Vienne , dont je vient de vous parler je n'ay rien dit qui regardast particulièrement le Prince Charles de Lorraine , je n'ay prétendu conclurre par là aucune chose , qui pust estre

desavantageuse à la gloire de ce Prince. Je sçay qu'il s'est mis d'abord en état, non seulement de défendre la Hongrie, mais d'attaquer les Turcs ; qu'il a le premier entrepris des Sièges ; que si des Troupes formidables par leur nombre, l'ont obligé de faire retraite, il n'a pas perdu courage pour cela ; qu'il s'est rendu à Vienne ; où il a pris des mesures pour en faire soutenir le Siège ; & qu'il a luy-mesme fait brûler les Fauxbourgs de cette Ville, apres avoir fait enlever tout ce qu'il y avoit de précieux dans les Maisons de plaïssance, ainsi que je l'ay marqué. Je sçay encore que pendant le Siège il a travaillé à mettre l'Armée en état de secourir la Place qu'il a batu les Turcs aux environs de Pres-

bourg ; qu'il a fort bien payé de sa Personne à la Levée du Siège de Vienne & que s'il y avoit eu un Combat général, il n'auroit pas manqué de s'exposer des premiers. Je sçay enfin qu'en poursuivant les Turcs, il a secouru le Roy de Pologne, dans une occasion, où sa présence & ses Troupes estoient nécessaires ; que c'est luy qui a entrepris le Siège de Gran ou de Strigonie, & que cette entreprise ayant réüssy, il a la meilleure part à cette Conquête. Je n'ay jamais rien dit contre la verité, du moins quand elle m'a esté tout-à-fait connue ; & si je me suis quelquefois trompé on ne peut me reprocher comme à beaucoup d'autres, que j'aye exposé des Faits qui ne fussent pas dans la vray-semblance. On a pû le connoistre dans

la Relation particuliere que je vous ay envoyée du Siege de Vienne. Si j'avois eu à douter de la verité des circonstances qu'elle contient, j'ay présentement sujet d'en penser mille choses avantageuses, qu'on a tâché de la déchirer, & que l'on n'a écrit jamais que contre les choses, qui faisant bruit dans le monde, ont la réputation d'estre approuvées. Il ne falloit plus que cette Critique, pour faire connoître que cette Relation méritoit l'applaudissement qu'elle a reçu du Public des-interessé. On a esté sensible aux veritez que j'ay dites, parce qu'elles ont fait voir trop clairement les calomnies publiées dans les Nouvelles étrangères, & c'est pour cela qu'on a plutôt attaqué toutes les choses qui regardent cette Relation, que le

fonds & la suite de l'Ouvrage, dont on n'a rien dit que confusément sans s'attacher à aucun endroit particulier, si ce n'est à quelques prétendues contradictions. On a batu du Païs dans dix pages que contient cette Critique, pour détruire tout un Volume. Ce n'est pas que ces dix pages ne soient tellement remplies de choses, auxquelles on ne peut donner d'autre nom que celui d'injures; que si on les ostoit toutes, on ne trouveroit presque plus rien qui pût servir de réponse à la Relation qu'on a voulu critiquer, & contre laquelle on n'allégué rien qui détruise aucun Fait. Il paroist même, que l'Auteur n'a lû, ny ce qu'il attaque, ny ce qu'il défend. Il dit d'abord, que la Relation imprimée sous le nom de l'Auteur du

Mercure Galant, porte pour titre, *Relation Veritable*. Ce mot de *Veritable*, ne se trouvera que dans sa Critique. On n'a pas voulu mettre un titre specieux, qui donnast lieu de la rechercher. Cela n'est bon qu'à ceux qui se défient de leurs Ouvrages, & l'on a voulu que la verité fust plutôt souhaiter de voir cette Relation, que le titre de *Veritable*, qu'il repete dix fois dans les dix pages de sa Critique, comme si je l'avois mis, quoy que je ne m'en sois pas mesme servy dans le titre. Je ne dis rien des injures qui sont dans les premieres de ces dix pages. Les invectives tiennent lieu de raisons à ceux qui en manquent, & l'on ne doit jamais y répondre, si l'on ne veut se rendre aussi méprisable, que ceux en qui l'on blâme un caractere si bas. Je laisse donc

les injures, pour répondre à quelques Articles.

On veut que la Gazette imprimée à Vienne en Italien, & dont j'ay cité beaucoup d'endroits, soit une Gazette supposée, & que j'aye esté surpris en y ajoutant foy. Il ne faut pas une grande subtilité, ny une grande penetration d'esprit, pour faire de pareilles Critiques ; il suffit de nier des Faits, & de ne rien alleguer pour les détruire ; mais il faut que ceux qui en usent de la sorte, soient bien persuadez du peu de lumiere des Lecteurs. Pour moy, qui leur rends plus de justice ; & qui ne crois pas qu'ils puissent estre si facilement trompez, je ne me mets pas en peine de détruire cet endroit qui ne peut rien détruire dans leur esprit. On nie un Fait, sans en donner de raisons.

Que puis-je répondre lors qu'on ne m'allegue rien ? Cependant , il est constant que la Gazete qui sert en beaucoup d'endroits de fondement à ma Relation, est venue de Vienne. Je l'ay eue en Original , c'est à dire, l'Imprimé même , & non une Copie écrite à la main , & je la tiens de Monsieur Bachelier, demeurant rue S. Denys. Ce sont Personnes dont la probité, & le nom sont également connus à Paris. Ils l'ont reçue de Vienne , où chacun sçait qu'ils ne manquent pas de correspondans ; & je ne puis croire que j'aye mérité des injures , pour avoir parlé comme ont fait ceux qui ont esté témoins de ce qu'ils ont dit. Il est vray que la sincérité des Allemans , n'a pas plu aux Espagnols dont les manieres sont exagerantes ; mais j'ay crû

me devoir plutôt rapporter à ceux qui ont souffert, & qui ont combattu, qu'à ceux qui composoient dans leur Cabinet des Relations prématurées, pour imposer à toute la Terre, & embarrasser tellement la vérité qu'elle ne pût estre reconnüe. Ils prétendoient que le grand nombre de Turcs qu'ils faisoient tuer dans leurs Relations, & les calomnies dont ils noircissoient ceux de qui ils ont évité de recevoir du Secours, devoient leur tenir lieu de celui qu'ils n'ont pas donné. Je ne doute point que l'Auteur de la Critique, qui ne peut souffrir les vérités dont ma Relation est remplie, ne soit de ce party. La preuve en est évidente. Il se cache; c'est la maniere d'agir de ceux qui doutent du succès de leur entreprise. Ils en sont quittes pour

ne se pas faire connoistre, quand ils sont vaincus. Le Libraire mesme, qu'on sçait estre celuy qui a fait imprimer la Relation de Besançon, n'ayant ny Permission, ny Privilege, n'a osé mettre son nom à cette Critique. Il a seulement cherché à construire le titre d'une maniere, qui püst faire croire qu'elle se vend à Lyon, chez le Sieur Amaulry, quoy que le nom du Sieur Amaulry n'y soit employé, que parce qu'il vend la Relation que je vous ay envoyée. En effet, y a-t-il quelque apparence qu'il voulust debiter un Ouvrage fait pour la détruire, sur tout lors que le profit en seroit moindre, tel que celuy de cette Critique, qui ne contient que dix pages ?

Ensuite cet Espagnol (car il le doit estre d'inclination, ou de naissance) me reproche d'avoir

dit que la Politique des Espagnols , est de taire toujourns à leurs Peuples la perte qu'ils font , & qu'on ne sçait pas encore en Espagne que les François soient maistres d'Arras. Il ne me condamne que parce que Balzac a dit cela avant moy ; mais il ne prend pas garde qu'il me justifie en faisant cette remarque , puis qu'il fait connoistre par là , que ce n'est pas d'aujourd'huy que l'on sçait quelle est la Politique des Espagnols sur le Fait dont il s'agit. *Mais , dit ce Critique , si cette pensée estoit suportable dans le tems que Balzac écrivoit , parce qu'il y avoit peu d'années que cette Ville avoit esté assiegée & prise par les François , à present cette figure est poussée trop loin , & perd tout l'agrément que Balzac luy avoit donné. Je prétens tout au contraire,*

que cet agrément redouble aujourd'huy. Ce n'estoit pas une chose extraordinaire, qu'on eust pû cacher la prise d'une Ville peu de temps apres la reduction ; mais il est bien plus merveilleux, que les Espagnols ayent l'adresse de la cacher encore apres un fort grand nombre d'années. Je veux toutefois que le temps l'ait fait connoistre. Puis qu'on ne blâme ce que j'ay dit, qu'à cause de la longueur du temps qu'il y a que cette Ville est prise ; l'Auteur du Libelle, ne nie pas la Politique Espagnole à cet égard ; & puis que c'est tout ce que j'ay voulu montrer en cet endroit, je suis venu à bout de mon dessein. Quand j'ay parlé d'Arras, j'avois des exemples plus ressens, & je ne voulois pas dire que durant les dernières guerres, on

avoit

avoit pendu un Homme à Naples , pour avoir publié la prise d'une Ville Espagnole.

Le Censeur me blâme en suite , d'avoir fait faire quinze lieues d'Allemagne en un jour à l'Armée qui se retira dans Vienne, sans avoir eu égard à tout l'Attirail qui suit une Armée, au Bagage, au Canon, & au reste. Cela paroist assez spétieux ; mais j'ay seulement parlé comme François, sans marquer lieues d'Allemagne. D'ailleurs il n'estoit plus question d'Armée en ordre. On se mettoit peu en peine du Bagage & du Canon ; en un mot on fuyoit, & la peur donne des ailles. On sçait d'où les Troupes partirent, on sçait quand elles arriverent à Vienne, c'est un Fait marqué par tout, & généralement tenu pour constant. Ainsi

Decembre 1683.

I

je ne me mettray pas en peine de répondre à une objection si peu juste.

On fait apres cela un tres-grand dénombrement des Forces Ottomanes , pour me blâmer d'avoir dit que le Grand Vizir n'avoit que quarante mille hommes d'Infanterie devant Vienne. Je l'ay dit , je le soutiens , & je le croy ; & quand l'Armée des Turcs auroit esté composée de cinq cens mille hommes , il n'estoit pas impossible qu'ayant un si grand trajet à faire , elle n'en eût que quarante mille de pied. D'aussi longues Marches ruinent l'Infanterie ; & le Grand Vizir devoit se tenir fort heureux d'en avoir encore autant , lors qu'il arriva devant Vienne. Quand on a beaucoup de Cavalerie , on ne manque pas de Gens de pied , &

il n'est pas extraordinaire de voir des Cavaliers Turcs mettre pied à terre , pour avancer les Travaux d'un Siege.

Comme on ne cherche qu'à me critiquer , quand je parle pour les Allemans , on se déclare contre eux ; & quand je parle contre eux , on se déclare contre moy. C'est une marque que ma Rélation donne peu de matière à la Critique , puis qu'on s'attache à des choses , qui n'étant point du Fait , n'en peuvent rendre le fonds ny véritable ny faux. J'ay loüé le Comte de Staremberg d'une belle Action , qu'on m'a assuré qu'il avoit faite à la Bataille de Senef, on ne veut pas qu'il s'y soit trouvé ; j'y consens , mais il est certain que son Régiment y estoit. On voit par là , que j'ay cherché toutes les

occasions qui m'ont pû fournir dequoy louer les Commandans de l'Empereur ; & puis que j'ay voulu élever ce qu'ils ont fait même contre la France , on doit estre convaincu que mon dessein n'a pas esté d'abaisser ce qu'ils ont fait contre l'Ennemy commun de la Chrétienté.

On m'impute à crime d'avoir parlé de la Maladie du Comte de Staremborg, comme si c'en étoit un à ce Comte d'avoir esté malade. Sa maladie est un Fait constant, & c'est un malheur que chacun éviteroit, s'il le pouvoit faire. Peut-estre que le Comte de Staremborg n'a pas paru plus grand Capitaine, estant en pleine santé , que je l'ay fait voir dans sa maladie. J'ay marqué qu'il s'est fait faire dans son Lit le raport de tout ce qui s'est

passé, qu'il a fait agir, son esprit & son expérience, & qu'il a donné tous les ordres nécessaires à la sûreté de la Place. Un vray Capitaine défend moins les Villes du bras que de la teste puis qu'il n'a pas plus de force qu'un simple Soldat. L'expérience & la conduite, font les Généraux ; & la vigueur, les Soldats. Personne n'ignore que des Généraux, quoy que malades, ont gagné des Batailles, lors qu'ils ont esté portez au milieu de leurs Armées, & que leur mal leur laissoit encore assez de relâche pour donner des ordres. Toutes ces choses font voir que si le Comte de Staremberg avoit à se plaindre de quelqu'un de ceux qui ont écrit touchant le Siège de Vienne, ses plaintes tomberoient

bien moins sur moy que sur celuy qui le veut défendre en m'attaquant.

Je ne voy pas que la contrariété dont on m'accuse soit juste, lors qu'on me reprend d'avoir dit dans un endroit de ma Relation, que Vienne estoitourny de Vivres pour six mois; & dans un autre, qu'un Bœuf y estoit fort cher quelques heures avant la Levée du Siège. Il n'y a rien dans cet Article qui ne soit d'usage. Quoy qu'il y ait beaucoup de Vivres dans une Place assiégée, la prudence veut qu'on les ménage, parce qu'on ne sçait pas combien de temps on en peut avoir besoin.

On employe une subtilité assez nouvelle, pour m'accuser encore d'avoir en deux endroits parlé différemment de la même chose;

& l'on pourroit donner dans ce piège, si l'on n'y faisoit pas réflexion. Voicy l'adresse dont on s'est servy. Au lieu que naturellement on rapporte les choses dont on veut parler, dans l'ordre qu'elles ont esté dites, mon Censeur cite la dernière en premier lieu; & apres avoir parlé de ce que j'ay dit dans *la page* 128. il me le fait dire d'une autre maniere dans *la page* 75. S'il n'avoit point fait de transposition, on auroit vû que j'ay dit une chose dans *la page* 75. dont je me suis dédit dans *la page* 128. Je ne l'ay point ôtée du premier endroit où j'en ay parlé, parce qu'il n'est pas aisé de retrancher ce qui est déjà imprimé; mais j'ay fait ce qui se pratique ordinairement par ceux qui écrivent de bonne foy; j'ay rectifié cet endroit dans la suite. Tou-

res les choses dont un Auteur s'aperçoit, lors qu'il les met à dessein, & qu'il en donne avis, ne peuvent passer pour des Contrariétez. Je ne sçay pas si l'Inconnu qui se cache en m'attaquant, a prétendu m'imputer comme une faute, de m'estre dédit; mais je m'en fais une gloire. Je montre par là, que je n'ay épargné ny soins ny recherches, pour découvrir la vérité; & que l'ayant trouvée, je ne me suis point fait une honte de me dédire de ce que j'avois mis quelques pages auparavant.

Après vous avoir parlé d'une transposition faite exprés pour m'accuser de contrariété, il faut vous dire dequoy il s'agissoit, & vous faire voir que l'Auteur de la Relation de Besançon, que l'on veut défendre en m'atta-

quant , a fait la faute dont on m'accuse. Il est question de sçavoir si les Turcs ont laissé dans leur Camp de l'or , de l'argent , des pierreries , & generally tout ce qui peut mériter le nom de précieux. Il dit dans la page 79. *Que les Turcs ont laissé quantité de Richesses , en or , en argent ; & en pierreries, le Grand Visir estant sorty de son Camp , sans rien enlever de ses Meubles. Et dans la page 81. il dit , Qu'il y avoit trois jours qu'il avoit commencé à renvoyer ses meilleurs & plus riches Equipages, avec ses Femmes , & le gros Canon ; qu'à son exemple les Bassas & Agas de l'Armée avoient renvoyé tout ce qu'ils avoient de plus précieux ; & que si toutes ces choses estoient restées , on auroit profité de plus de trente millions. Ce sont les propres termes des deux endroits de*

la Relation de Besançon, qui se contredisent. Il n'y a point de raisonnement à faire là-dessus, il suffit de lire ; ainsi je n'en diray rien.

Il faut que l'Auteur de la Critique ne trouve gueres d'endroits à reprendre dans ce que je vous ay écrit du Siege, puis qu'il s'attache à une faute qui ne peut estre que d'impression. *J'ay fait, dit-il, descendre le Roy de Pologne aux Jacobins, je luy ay fait entonner le Te Deum, & je l'ay fait poursuivre par les Augustins.* Il est vray que ce sont ces derniers qui l'ont chanté dans la Chapelle de Notre-Dame de Lorette, où le Roy de Pologne se rendit. Mais ce n'est pas là dequoy il s'agit ; c'est de sçavoir si ce Monarque alla en l'Eglise S. Estienne, comme dit l'Auteur de la Relation de Be-

façon, dans la page 55. Je soutiens toujours qu'il n'y a point esté. C'est un Fait de notoriété publique, dont tout le monde convient. Il n'en faut pas davantage, pour marquer que l'Auteur de cette Relation, qu'on suppose avoir esté dans Vienne pendant le Siege, n'y estoit point, puis que voulant faire une Relation, & estant dans la Ville, il auroit esté au *Te Deum*, ou du moins auroit sceu en quel Lieu le Roy de Pologne auroit esté le faire chanter. Un Roy conquerant, & suivy d'un Peuple qu'il vient de délivrer, & qui ne l'a jamais vû, marche avec assez de bruit dans une Ville où tout est en joye, pour ne pas dérober la connoissance des Lieux où il va.

Je ne me contredis point, comme mon Censeur le pretend mal.

à propos , lors que j'ay dit que tout ce qui s'est passé au Siege de Vienne , est tiré d'une Gazette , &c. . . . apres avoir dit dans ma Preface , que ma Relation a esté composée sur de bons Memoires. Il faut regarder deux choses dans cette Relation ; l'une , ce qui s'est passé pendant le Siege ; & l'autre , ce qui s'est fait à la Retraite des Turcs. La plupart des Memoires qui regardent le Siege , me viennent de ceux qui estoient dans la Ville , & qui ont combatu ; & comme ils n'ont voulu parler que des choses dont ils ont eux-mêmes esté Acteurs , la Gazette de Vienne m'a beaucoup servy pour la Levée du Siege. Ainsi j'ay eu lieu d'avancer ce que j'ay dit , & de croire que j'ay travaillé sur de bons Memoires. .

Tout ce que je trouve de plus raisonnable dans la Critique, est l'endroit où l'on dit, que dans les Relations qui ont esté faites, l'exageration est loüable, puis qu'elle est employée à la gloire du Christianisme, & à la honte de ses plus cruels Persecuteurs; que c'est un excès de zele, qui fait grossir les especes, & qui a élevé jusques aux Cieux des Trophées à la Religion. Voila ce qu'il me falloit dire d'abord; & il n'estoit point question d'employer du papier, pour détruire en dix lignes, ce que l'on a crû prouver en dix pages. On veut me montrer par là, qu'un Chrétien ne devoit pas dire la verité. Mais si l'on élevoit autant ce que j'ay mis dans ma Relation à l'avantage des Chrétiens, que l'on abaisse le reste, on verroit que pour avoir

épargné leur sang , je n'ay rien diminué de leur gloire , & que puis qu'ils ont fait lever le Siege de Vienne , & pris en suite quelques Places , tous les avantages des Vainqueurs leur sont demeurez. J'ay tâché de donner de l'éclat à leurs actions , mais avec vray-semblance , & sans exageration , de peur que la verité se découvrant tost ou tard , on n'eust de la peine à la croire , à cause des choses peu vray-semblables dont on l'auroit veüe envelopée.

Quand toutes ces fautes qu'on m'a supposées , seroient veritables , elles sont en si petit nombre , qu'à moins d'y prendre un interest tres-particulier , on ne s'en pourroit appercevoir dans une Relation qui seule contient un Volume. On veut critiquer , & l'on

n'attaque rien ; car je ne croy pas que quelques prétendues contradictions puissent faire passer tout un Livre pour faux. Il est aisé de juger que l'Auteur de la Relation de Besançon a voulu faire trouver des défauts dans un Ouvrage qui détruit le sien. On connoît par sa Réponse un peu trop précipité , qu'il n'est pas dans Vienne. Il peut écrire tant qu'il luy plaira , il n'aura de moy aucune réplique , lors qu'il continuëra de se cacher. Si je répons aujourd'huy , il ne doit pas croire qu'aucun mouvement d'aigreur ou de chagrin me l'ait fait faire. Je me serois tû , s'il n'avoit falu que repousser des injures ; mais j'ay crû devoir quelques éclaircissemens à ceux , qui entraînez par les sentimens , ou par les raisons politiques des Person-

nes intéressées , pourroient un jour douter de la verité de ma Relation.

On vient de m'apprendre, que par une Promotion extraordinaire & singulière tout ensemble Sa Majesté a fait Monsieur de Monros , second Fils de Monsieur le Marquis du Quesne, Capitaine de Vaisseau. Il n'étoit auparavant qu'Enseigne, & n'a point esté Lieutenant ; mais on ne doit pas faire des choses ordinaires, pour des Hommes qui ont sçu se mettre au-dessus du commun. Ce présent a esté suivy de ces honnesterez du Roy , dont on est plus touché que des dons qu'il fait, quelques grands qu'ils puissent estre...

Le 15, de ce mois, la Femme du Sieur Dulu, Maître Rotisseur au coin de la Ruë des Pe-

rits - Champs , est accouchées d'un Enfant qui avoit la teste d'un Merlan , l'œil droit fort petit , ainsi que la bouche , & les oreilles en façon d'une Nantille , à l'exception d'un petit trou qui estoit dans le milieu. Il estoit sans œil au costé gauche , sans nez & sans lèvres ; & au lieu d'épaules , on luy voyoit un morceau de chair , dont la longueur estoit de dix pouces , & la grosseur de sept ou huit. Il n'avoit ny os ny ventre , & l'ombilic estoit comme un fil de chanvre , long environ d'un quartier. Il avoit les jambes comme des fuseaux , sans os ny formes de cuisses , les bras derrière le dos , & les doigts des mains & des pieds , comme des fils. Cette Femme , qui n'estoit grosse que de sept mois & demy , eut des douleurs extraordinaires.

depuis minuit jusques à sept heures du matin, qu'elle fut accouchée par Madame le Tellier, Sage-Femme, demeurant Rue de la Huchette. Cet Enfant a eu vie hors du corps de sa Mere. On l'a ondoyé sous condition, & il a esté enterré à S. Roch, Paroisse de l'Accouchée. Le Pere & la Mere n'ont point voulu permettre qu'on l'ait ouvert.

Vous n'aurez les Noms de ceux qui ont expliqué les Emigmes du dernier mois, que dans ma XXIV. Lettre Extraordinaire, qui paroîtra le 15. de Janvier prochain. En voicy deux nouvelles que je vous envoie. La premiere est de la spirituelle Caliste, & l'autre du Berger Fleuriste.

E N I G M E.

JE suis d'une Famille , officieuse
& grande ,

Que le Destin disperse , & joint
comme il luy plaist.

Je sers où je me trouve , & sers sans
intérêt.

J'ay des Sœurs en Terre Allemande,
En Angleterre, en Ecosse, en Irlande,
Une à Milan, deux à Lyon ,

D'autres ailleurs , dont si j'avois
envie

De faire la déduction ,

On la verroit bien tard finie ,



Avoüons-en la verité ,

S'aimer seule est une manie.

La fréquente société

Cause ma gloire & mon utilité ,

Je ne vaux rien qu'en Compagnie.

Aussi mon logement est à l'Acade-
mie.

J'y passe l'Hyver & l'Eté.



*Certaines de mes Sœurs que vous
pouvez connoistre*

*Font, sans moy, peter le Salpestre;
Entreprendre, attaquer, donner
d'heureux assauts,*

*Et redouter partout, France, ton
grand Heros.*



*Pour moy je suis une Doucete ;
Mais si je n'ay qu'une part im-
parfaite*

*A l'entreprise, à l'action,
Je l'ay du moins entiere, à l'admi-
ration.*



*Envoulez-vous, Berger, apprendre
davantage ?*

*Hé bien, écoutez donc ; en vous le
Ciel a mis*

*Tout ce qui rend galant & sage,
Et toutefois sans moy, vous n'auriez
point d'Amis.*

AUTRE ENIGME.

ON ne me connoist pas seule-
ment à Vienne ,
A Venise , à Cologne , à Bruxelles ,
à Breda ,
Mais aussi sur les Bords du Tage &
de la Seine ,
Et mesme jusqu'en Canada.



Quatre iambes que j'ay me rendent
remarquable ;
Un Plumet sur l'oreille , aide encore
à cela ;
Et si ie vis en miserable ,
Vostre langue , Caliste , & chacun le
sçaura ,
Me cause ce tort-là.



Mon destin n'est-il pas barbare ?
Le Mariage me sépare ,
Luy, qui sur tout se plaist à l'union.

*Et l'impertinent me renverse.
 Mais hélas, rien n'est sans traverse,
 J'en souffre sept ou huit dans mon
 affection.*



*La moitié de moy-mesme ,
 Est scûrement digne qu'on l'aime.
 Car sans son utile secours
 On ne parleroit plus d'amours ,
 Et les Femmes seroient changées
 Dès le mesme moment en Fées.*



*L'autre moitié mérite encore plus
 d'honneur.*

*De la Divinité c'est une ample
 partie.*

*Elle a de la droiture, elle a de la dou-
 ceur ,*

*Elle entretient la joye , & conserve
 la vie.*



*Voila quelle je suis ; ny Fille , ny
 Garçon ,*

Et mesmes ni Chair , ny Poisson.

Je ne finirois point , si je voulois vous parler de tous les honneurs que l'on a rendus à la mémoire de la Reyne ; mais je ne dois pas oublier que les Carmelites de la Ruë du Bouloir ayant fait faire un Service solennel pour cette Princesse le 20. de ce mois , la Messe y fut célébrée pontificalement par Monsieur l'Evesque d'Auxerre , & l'Oraison Funébre prononcée par Monsieur l'Abbé des Alleurs, Aumônier de Madame la Dauphine. Il répondit à l'attente qu'on avoit de luy , & opposa à toutes les Actions de grandeur du Roy , des Actions de pieté de la Reyne. Un grand nombre de Prélats , & de Personnes de qualité , formoient l'Assemblée , & les Religieuses de ce Convent n'oublierent rien dans cette Ce-

rémonie , doublement triste pour elles , de ce qui pouvoit marquer leur douleur & leur juste reconnoissance. La Musique , qui fut fort touchante , estoit de la composition de Monsieur Charpentier. Vingt-quatre Pauvres qu'elles avoient revestus , allerent à l'Offertoire , chacun un Cierge à la main. Dès le temps de la mort de cette grande Princesse , elles avoient fait tendre toute leur Eglise de deüil , avec trois Bandes de Velours chargées d'Ecussions , qui demeureront toute l'année. Tous les jours , à l'issüe de leur Vespres, leur Cloche avoit annoncé les Prières publiques qu'elle faisoient pour cette illustre Défunte ; & tous les Dimanches apres leur Salut , elles en avoient fait ajouter d'autres au milieu du concours

cours du Peuple. Ces Prières se doivent aussi continuer tout le reste de l'année.

J'oubliai de vous apprendre il y a un mois , que Madame la Marquise d'Urfé estoit morte icy le 5. de Novembre. Elle s'appelloit Marguerite d'Alegre, & avoit épousé Messire Emanüel de Las-caris , Marquis d'Urfé , Comte ly de Sommerive , Maréchal des Camps & Armées du Roy , & de son nom le dix-septième Bail-de Forests. Je vous ay parlé de ces deux Maisons en plusieurs de mes Lettres. Cette Dame a laissé pour Enfans Monsieur l'Evesque de Limoges ; Monsieur l'Abbé d'Urfé , Doyen de Nostre-Dame du Puy ; le Pere d'Urfé, Visiteur de l'Oratoire ; Monsieur l'Abbé de S. Just d'Urfé ; & Monsieur le Comte d'Urfé , Enseigne des

Decembre 1683,

K

Gardes du Corps , qui par la retraite de ses quatre Freres aînez, & par la mort de Monsieur le Marquis d'Urfé , Colonel de Cavalerie , qui mourut le 14. Septembre de l'année dernière , se voit aujourd'huy l'unique espérance de cette illustre Maison, dans laquelle ces derniers du nom d'Urfé , ont joint la Devotion aux Armes , & aux belles Lettres. Il y a aussi trois Filles , dont l'une est Veuve de Monsieur le Marquis de Langeac de la Rochefoucault , & les deux autres , Religieuses de Sainte Claire de Montbrison en Forests.

Vous sçavez la bonté & la tendresse du Roy d'Angleterre, pour le Duc de Monmouth. Je devrois vous en entretenir au long ; mais ie n'ay pas oublié que je vous ay promis , il y a déjà quelques

mois , l'histoire entière de la Conspiration. Quand cette Affaire sera terminée , je vous feray part du tout ensemble ; & cet Article vous paroîtra beaucoup plus curieux , que si pour le voir entier , vous estiez obligée de le chercher par morceaux dans huit ou dix de mes Lettres.

Avant que Moliere travaillât pour le Théâtre , tout le fruit qu'on retiroit des Comédies Françoises , estoit de se divertir une apres-dînée. Cet excellent Auteur joüa les défauts des Hommes , & cela fit changer de manieres à bien des Gens , & sur tout à la Jeunesse de qualité. Il attaqua ensuite les mœurs, ce qui en remit beaucoup d'autres dans le droit chemin ; mais jamais ses Pièces n'ont esté si profitables , que lors qu'il a joüé les Profes-

sions. Depuis sa mort , on a fait quelques Comédies , dont le succès a esté tres-grand , mais elles sont en fort petit nombre , & de celles-là aucune n'a esté plus utile que celle d'*Arlequin Procureur* , dans laquelle les Comédiens Italiens ont fait voir les divers tours de souplesse des méchans Procureurs ; parce qu'en faisant réflexion sur toutes les friponneries qui s'y trouvent dépeintes d'une maniere tres-naturelle , on peut chercher des moyens pour s'empêcher de tomber dans ces malheurs. Quiconque y peut réussir , évite souvent sa ruine , & celle de sa Famille , sans compter les peines qu'il s'épargne. Je me souviens d'avoir vû dans cette Piece un Procureur , qui ne pouvant legitimement occuper que pour une seule personne , ne laisse pas

d'occuper pour neuf. La réflexion que j'ay faite sur cet Incident, a esté cause que j'ay découvert depuis huit jours, qu'un Procureur qui occupoit pour moy dans une Affaire, occupoit aussi pour ma Partie, sous le nom d'un autre Procureur. Ce sont des services qu'ils se rendent tous les jours les uns aux autres, & auxquels on ne s'aviserait jamais de prendre garde, si l'on n'avoit vû cela dans la Comedie d'*Arlequin Procureur*. On y trouve cent tours de cette nature, si bien touchez, que rien ne paroît plus vray-semblable. Comme les Comediens ne peuvent jouër cette Pièce aussi souvent que les Particuliers qui en veulent profiter le souhaiteroient, & que d'ailleurs on ne la jouë point dans les Provinces, le Public a demandé avec ar-

deur qu'on l'imprimât, & enfin elle a esté mise sous la Presse. Le Sieur Blageart Libraire, Cour neuve du Palais, commence à la débiter. C'est un trésor qui merite qu'on le garde ; & quiconque est sur le point d'avoir un Procés, doit la lire & la relire avec soin, afin de perdre l'envie de plaider, ou du moins afin de prévoir aux friponneries qu'on luy peut faire. L'Autheur n'ayant pû les faire entrer toutes dans la Comedie, on en trouvera encore d'autres dans la Préface. Je ne vous dis rien pour justifier les Procureurs de bonne foy, & leur Profession. Je vous écrivis amplement là-dessus, lorsque je vous manday le succès de cette Pièce. Le defaut est de l'Homme; il est personnel, & non de la Profession. Les armes défendent l'E-

rat & les Loix , & cependant on s'en sert pour commettre des assassinats.

Messire Jacques de Saulx , Comte de Tavanès & de Beaumont , Marquis de Suilly , Lieutenant General des Armées du Roy , & Grand Bailly de Dijon , est mort depuis peu de jours. Sur le scrupule d'avoir fait tort autrefois à l'Hôtel-Dieu , en arrêtant des Vivres qui passoient pour cette Maison auprès d'un Corps de Troupes qu'il commandoit , il a laissé cinquante mille francs à cet Hôpital. Il a aussi laissé un Habit de cinquante écus à chacun de ses Creanciers , toutes ses dettes payées , & est mort âgé de soixante & quinze ans.

Cette mort a esté suivie de celle de Dame Françoisse Dalmas , Veuve de Messire Jacques

Tubeuf, Président en la Chambre des Comptes, & Sur-Intendant des Finances de la feuë Reyne Mere. Ce President si connu de tout le monde pendant le Ministère du Cardinal Mazarin, laissa un Fils, qui est mort, & qui avoit épousé la Fille de Monsieur de Novion, Premier Président.

Monsieur Boileau, Sieur de Puimorin, qui a esté Intendant & Contrôleur General de l'Argenterie, Menus-Plaisirs, & Affaires de la Chambre de Sa Majesté, est mort aussi dans le mesme temps. C'estoit un Homme d'une société agreable, aimé de toutes les Personnes d'esprit & de qualité, & Frere de l'illustre Monsieur Despréaux, qui nous a donné autant de Chef d'œuvres, que nous avons d'Ouvrages de luy.

Vous-ne me surprenez point,

en me disant que personne n'est persuadé dans vôtre Province, du prétendu Mariage de la Pucelle d'Orleans. Je vous ay envoyé la Lettre de Monsieur Vignier ; c'est à luy à répondre aux Objections qu'on luy peut faire. Il les a prévûës si fortes, qu'il dit luy-mesme dans cette Lettre, qu'il ne doute point que ce qu'il raporte, contre le témoignage de tous les Historiens, ne soit mis au nombre des Fables. En effet, il n'est point croyable, que si la Pucelle d'Orleans s'estoit mariée à Metz ; le Roy Charles VII. ne l'eût pas fait venir à la Cour, pour récompenser par les honneurs, qu'elle meritoit, les services qu'elle venoit de rendre à la France. Il y a plus. Il est porté dans l'ancien Manuscrit trouvé à Metz, dont il parle dans sa Lettre, que

les deux Freres la vinrent voir
prés de S.Privé, & la reconnurent.
Cependant il est constant, qu'en
1455. la Mere & un de ses Freres,
presenterent Requête au Pape
Calixte III. pour obtenir de Sa
Sainteté un ordre de faire faire
revision du Procés, aux fins de
sa justification ; que ce Pape dé-
livra une Commission pour cela,
à l'Archevesque de Rheims, & à
plusieurs Evesques ; & que les
Témoins ouïs en la Ville de
Rouën, pardevant l'Evesque de
Beauvais, deposerent presque tous
qu'ils avoient vû conduire la Pu-
celle au suplice, & plusieurs, qu'ils
l'avoient vûë brûler. Le Jugement
rendu par les Commissaires le 7.
Juin 1456. la déclara innocente,
cassa les Jugemens qu'on avoit
rendus contre elle, & ordonna
qu'il seroit fait deux Processions,
accompagnées chacune d'un Ser-

mon, qui la justifieroit des calomnies de ses Ennemis , l'une en la plus grande Place de la Ville , & l'autre en celle où l'Execution avoit esté faite , dans laquelle on élèveroit une Croix qui s'y voit encore aujourd'huy , pour la mémoire éternelle de sa justification. Tout cecy se trouve dans un grand Volume en parchemin, qui est au Trésor Royal des Chartres de la Sainte Chapelle. Ce Volume contient la Révision du Procès, & celuy de la Condamnation, paraphé dans toutes les pages par les Greffiers commis pour cette Revision.

Je ne prétens point vous apprendre la Naissance de Monseigneur le Duc d'Anjou. Elle est une suite des prosperitez de la France ; & la Renommée , qui n'est presque occupée que pour

• elle , doit vous l'avoir annoncée , si tost que ce Prince est venu au monde. Ainsi je ne vous en parleray qu'afin de vous faire part de tout ce qui l'a précédée , accompagnée , & suivie. Un peu avant la Naissance de Monseigneur le Duc de Bourgogne , le Roy nomma pour Gouvernante du Prince ou de la Princesse qui naîtroit , Madame la Maréchale de la Mothe , qui avoit déjà rempli ce glorieux Poste auprès des Enfans de Sa Majesté. L'usage voulant qu'il n'y en ait jamais qu'une pour tous , il n'en restoit point qui eust eu l'honneur de gouverner des Enfans de France ; mais comme on met auprès de chacun une Sous-Gouvernante , une Première Femme de Chambre , & des Femmes de Chambre , & que le Roy avoit eu plusieurs

Enfans, il restoit plusieurs Personnes qui avoient remply ces places. Sa Majesté toujours équitable, nomma les plus anciennes pour servir aupres de monseigneur le Duc de Bourgogne. Les autres presserent pour avoir le mesme honneur, mesme sans apointemens; & le Roy par une bonté singuliere, leur accorda plus qu'elles ne demandoient, en les mettant toutes aupres du Prince nouvellement né, de la maniere qu'elles étoient auparavant; de sorte qu'au lieu d'en nommer de nouvelles pour mettre aupres de monseigneur le Duc d'Anjou, il n'a esté besoin que de prendre de celles qui servoient auprès de Monseigneur le Duc de Bourgogne, dont le nombre estoit trop grand. Ainsi Madame de Venel, ancienne Sous-Gouvernante, est demeu-

rée auprès de ce Prince , avec une augmentation d'Apoinemens ; & Madame la Baronne de Paliere a passé auprès du Duc qui vient de naître , dans la mesme qualité. Mademoiselle Devizé, qui estoit Femme de Chambre, a esté nommée par le Roy, Premiere Femme de Chambre de Monseigneur le Duc d'Anjou , sans qu'elle eût eu besoin pour cela d'employer aucune sollicitation. Ce Monarque sçavoir que la feuë Reyne l'avoit souhaité ; & comme il va au-devant de tout ce qui auroit pû plaire à cette Princesse , si elle avoit vecu , & de tout ce qui peut marquer combien sa memoire luy est chere , il l'a choisie pour remplir ce Poste , parmy un grand nombre de Personnes qui y prétendoient. La ressemblance du nom a fait

croire que c'estoit Madame Devizé sa Belle-sœur, que la Reyne, honoroit d'une estime toute particuliere ; mais apres les bontez que cette grande Princesse a eues pour elle, & le souvenir que le Roy marque en avoir, si sa douleur luy permettoit de songer à des récompenses, elle auroit lieu d'en attendre de proportionnées à ce que Sa Majesté fait connoître tous les jours de sensibilité pour la memoire de la Reyne, jusques dans les moindres choses. Je viens à ce qui regarde les Couches de Madame la Dauphine. Monsieur Clement, qui l'avoit heureusement délivrée du premier Enfant qu'elle a mis au monde, eut ordre le 9. de Novembre, de ne plus quitter Versailles. Le leudy 16. de ce mois, entre sept & huit heures du ma-

fin ; cette Princesse commença à sentir quelques legères douleurs , qui furent suivies de deux autres marques d'Accouchement , mais assez foibles. Madame la Dauphine en parla à Monsieur Clement , qui l'assura qu'Elle accoucherait dans peu de jours. Sur le soir Elle ressentit encore quelques attaques , qui continuèrent le Vendredy au matin , & troublèrent son sommeil. Elle garda la chambre ce jour là , & se coucha , en disant , *qu'elle avoit peur de faire relever le Roy & Monseigneur le Dauphin.* Monsieur Clement , qui couchoit dans son antichambre , luy dit qu'elle ne le devoit pas appréhender. Aussi cette Princesse reposait-elle assez tranquillement , jusqu'au Samedy 18. sur les trois heures du matin , qu'elle se ré-

veilla avec des douleurs de peur de durée, mais fréquentes, qu'elle supporta pendant une heure, sans faire venir personne. Enfin ces douleurs continuant, elle appella madame la Nourrice, sa première Femme de Chambre, laquelle avertit Monsieur Clement. Il entra un moment après dans la chambre de cette Princesse, qui luy ayant dit l'état où elle se trouvoit, luy demanda s'il estoit temps d'avertir le Roy. Il luy répondit, après l'avoir examinée, que rien ne pressoit encore. Ainsi, quoy que ses douleurs fussent plus fréquentes, elle attendit jusques à huit heures du matin, qu'elle fit avertir Monseigneur le Dauphin, qui avoit couché cette nuit-là dans son Appartement. Ce Prince estant venu, demanda à Mon-

sieur Clement s'il falloit aller éveiller le Roy. Il répondit qu'on devoit attendre , Sa Majesté devant se lever une heure apres. On fit venir Madame la Duchesse de Richelieu , Dame d'Honneur , madame la maréchale de Rochefort , & madame de Maintenon , Damesd'Atour. madame de Richelieu estant arrivée , envoya querir les Princes & Princesses du Sang , qui estoient pour lors à Versailles. Le Roy estant arrivé ensuite , demanda à Monsieur Clement , si Madame la Dauphine estoit presté d'accoucher. Il répondit à Sa Majesté , qu'elle accoucherait sur la fin du jour , pour peu que ses douleurs augmentassent ; mais loin d'augmenter , elles cessèrent un peu apres. On dit que la foule qui entra dans la chambre de cette

Princesse , & qui luy fit de la peine, en fut cause. Ce calme dura presque toute la journée les Dames l'attribuèrent au Lit que madame la Dauphine gardoit. Cette Princesse se leva sur les quatre heures apres midy. Mais comme apres s'estre promenée , & avoir demeuré debout & assise pendant quelques heures , elle ne sentit aucunes douleurs , Elle se coucha. Les Personnes de droit & de nécessité demeurèrent seules dans sa Chambre. Les douleurs la reprirent deux heures apres , mais si lentement , que le Dimanche 19. du mois, à une heure apres minuit, Monsieur Clement ordonna ce qu'il crut nécessaire pour faire avancer l'Accouchement. En effet , ses douleurs augmentèrent , & donnerent des marques prochaines de l'Accou-

chement. Cette Princesse se mit plusieurs fois sur un petit Lit, & s'en leva aussi plusieurs fois, jusques à l'heure qu'elle accoucha. Pendant ce temps, le Roy & toute la Famille Royale, estoient dans sa chambre. Elle souffrit beaucoup, & sur les quatre heures & demie du matin elle mit au monde un second Prince, qui demeura quelque temps sans crier, ce qui obligea le Roy à demander s'il estoit mort. Monsieur Clement luy dit la raison du silence de l'Enfant, & qu'il l'entendrait bien-tost crier. Cela arriva presque aussitost, & Sa Majesté apprit du mesme Monsieur Clement, que c'estoit encore un Prince. En suite Monsieur Clement ayant reçu la Couche & le Lange de la main de Mademoiselle Devizé, Première Femme de Chambre,

il mit le Prince dedans , & le donna à madame la maréchale de la Mothe , qui le porta auprès du feu , pour l'y faire remüer , Monsieur le Cardinal de Bouillon entra aussitost , & ondoya le Prince , en présence du Curé de Versailles ; apres quoy on le remüa , & pendant ce temps le Roy alla embrasser madame la Dauphine , d'une maniere tout-à-fait tendre. Voicy une partie de ce qu'il luy dit. *Je suis , Madame , au comble de ma ioye , de voir que vous ne souffriez plus , & que vous ayez encore donné un Prince. Je ne souhaite plus que vostre santé.* A quoy Madame la Dauphine répondit. *Sire , si j'ay de la santé à souhaiter , ce n'est que pour faire des choses agreables à Vostre Majesté.* Monseigneur le Dauphin vint ensuite embrasser Ma-

dame la Dauphine. Il est aisé de juger par l'union parfaite qui est entre eux , des choses tendres qu'ils se dirent. Cela estant fait , le Roy , Monseigneur le Dauphin , Monsieur , Monsieur le Prince & Monsieur le Duc , signerent l'Acte que Monsieur de Seignelay avoit apporté , & que l'on dresse en pareille occasion , pour certifier quel est l'Enfant qui vient de naître. Sa Majesté donna ensuite sa Bénédiction au Prince , & le fit porter à Madame la Dauphine par Madame la Maréchale de la Mothe. Il dit à cette Princesse , *Madame, voila un Duc d'Anjou qu'on vous amene,* Madame la Dauphine le baisa , & luy donna aussi sa Bénédiction , apres quoy le Roy se retira , avec toute la Famille Royale. Madame la Dauphine remercia alors Mon-

sieur Clement, & luy dit qu'elle luy feroit toujours tous les plaisirs qui luy seroient possibles.

Le Roy assista le mesme jour au *Te Deum*, qui fut chanté par la Musique de la Chapelle, & ce Prince donna dequoy délivrer tous ceux qui estoient pour debtes dans les Prisons de Versailles. Le soir, il y eut des Feux de joye dans toutes les Ruës; & le leudy 23. de ce mois, ayant esté choisy pour rendre graces à Dieu de cette Naissance dans l'Eglise Nostre-Dame de Paris, le Canon de l'Arsenal, de la Bastille, & de la Grève, se fit entendre le matin, aussi-bien que les Horloges publiques, qui carillonnaient pendant tout le jour. Le *Te Deum* fut chanté en présence de monsieur le Chancelier, avec toutes les ceremonies accoustu-

mées, & le soir on fit des Feux de joye ordinaires dans ces sortes d'occasions. Ces Feux furent precedez d'un Feu d'artifice qui estoit dressé devant l'Hôtel de Ville. Voicy des Vers qui ont esté faits sur cette Naissance. Il m'en reste beaucoup d'autres, que se suis obligé de réserver faute de place.

SVR LA NAISSANCE
DE M O N S E I G N E U R
LE D V C D' A N J O V.

Tous les vœux de L O V I S ont
une heureuse suite ,
Ses Loix de ses Etats ont banny les
Düels ,
Ses Peuples comme aux coups le suivent
aux Autels ,
La gloire, & le bonheur couronnent
sa conduite.

*S'il souhaite de voir ses Lis ,
D'un brillant Fleuron embellis ,
Dans neuf mois on le voit éclore ;
Il en souhaite un autre , on en voit
un second.*

*D'autres succès nous montreront
Ce qu'il peut souhaiter encore.*

SUR LE MESME SUJET.

À V R O Y.

E*T vous vous limitez , Héros tou-*
jours heureux ?

*Les succès les plus difficiles
Semblent s'attacher à vos vœux ,
Dans un mois vous prenez vingt
Villes ,*

Deux ans vous donnent deux Ne-
veux ,

Vos plus hardis Projets vous devien-
nent utiles.

*L'effort des Ennemis tourne toujours
contre eux.*

Decembre 1683.

L-

*Et vous vous limitez, Héros toujours
heureux ?*

Vous devez déjà sçavoir le retour de l'Electeur de Baviere dans ses Etats ; mais peut-estre ignorez - vous ce qui s'est passé à Lints , où il alla avant que de se rendre à Munic. Ce Prince y estant arrivé en poste , dans le temps que Sa majesté Imperiale entendoit la messe , la fit avertir de son arrivée par le Comte de Konitz , & Sa majesté Impériale envoya aussitost chercher cet Electeur par son Grand maréchal , accompagné de plusieurs Personnes de qualité , qui le conduisirent jusques à la Porte de l'Antichambre , où l'Empereur le reçut avec des civilitez extraordinaires. Il le mena dans son Cabiner , & ils y demurerent un

quatre d'heure en particulier. Apres ce temps, l'Empereur le conduisit jusques à l'Antichambre où il l'avoit pris, & d'où l'Electeur fut accompagné à l'Appartement de l'Impératrice par le Comte de Harac, son Grand Ecuyer, & par une grande Suite, qui le conduisit jusques dans la Chambre de cette Princesse. L'Impératrice le reçut à la Porte, & le mena dans son Cabinet, où il demeura jusqu'à midy. Ce Prince dîna ensuite avec elle. Il s'est tenu un grand Conseil de Guerre avant que cet Electeur soit party de Lints. On y a parlé de tous les moyens de continuer la Guerre contre les Turcs, & l'on a trouvé que la chose estoit facile par les raisons suivantes.

Parce que les succès de cette Campagne, ont mis l'Empire

L. 2.

Ottoman en consternation.

Que le Pape fourniroit de grands subsides par mois.

Qu'il y a espérance que les Moscovites, & les Venitiens, entreront dans la Ligue contre la Porte.

Qu'il s'est élevé de grands murmures dans les Terres de Sa Hauteffe, à cause des impositions extraordinaires qui ont esté faites cette dernière Campagne, ce qui met les Peuples dans l'impossibilité d'en payer de nouvelles.

Vous voyez que si l'on veut continuer la guerre contre les Turcs, on ne manquera ny de raisons, ny de pouvoir; mais la plus grande affaire, sera de sçavoir profiter de son bonheur, & c'est ce qui n'arrive pas toujours aux plus sages.

Je ne vous dis rien de la guer-

GALANT. 245

re que l'Espagne a declarée à la France, ny de ce que cette declaration a fait faire de part & d'autre. Je vous en rendray un compte exact, & fidelle; & pour vous bien éclaircir de tout, & en faire un morceau d'Histoire, je reprendray l'affaire dès sa source. Je vous souhaite d'avance une heureuse année, & suis, Madame, vostre, &c.

A Paris ce 31. Decembre 1683.



THE
JOURNAL
OF
THE
AMERICAN
MEDICAL
ASSOCIATION
PUBLISHED WEEKLY
CHICAGO, ILL.
1910

Vol. 35, No. 1, January 1, 1910

